

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

20

// Rapport d'activité

21

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

5



La Communauté d'Agglomération
de Marne & Gondoire

9



Fonctionnement & budget

21



Services communs & ressources

25



Aménagement & urbanisme

31



Développement économique,
tourisme & numérique

43



Environnement & cadre de vie

57



Arts & lettres

69



Sécurité, prévention & santé

75



Habitat

ÉDITO

En 2020, un nouveau cycle a démarré suite aux élections. Après quelques mois d'appropriation de l'intercommunalité par les nouveaux élus, l'intercommunalité a repris son rythme de croisière. Entre préparation de mutualisations nouvelles et préparation de nouveaux projets, l'année 2021 a été une année de transition nécessaire à une nouvelle étape.

Outre le fait que Marne et Gondoire, comme tous les EPCI, est devenu le relais des politiques de l'État depuis plusieurs années, l'intercommunalité devient de plus en plus la réponse aux besoins des communes via la mutualisation. Le « faire ensemble pour faire mieux » est une réalité reconnue de tous.

L'année 2021 fut aussi l'année du rapport quinquennal de la CLECT. Derrière cet acronyme barbare se cache une réalité financière : les communes de Marne et Gondoire ont réellement bénéficié de l'intercommunalité. L'EPCI dépense plus d'argent que prévu par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Cela s'explique par des politiques publiques fortes portées par l'agglomération et non répercutées financièrement sur les communes.

Je tiens à remercier tous les services et tous les élus pour leur implication. Je vous invite maintenant à découvrir ces politiques publiques en tournant les pages de ce rapport d'activité.



Fidèlement,
Jean-Paul MICHEL

*Président de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire*



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE & GONDOIRE

/ Le territoire

/ Les chiffres clés

/ La population de la communauté d'agglomération

Située dans le nord de la Seine-et-Marne à 25 km à l'est de Paris, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire créée en 2002 représente la troisième agglomération de plus de 50 000 habitants. Elle est pour une large part située sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Composée à l'origine de 9 communes, Marne et Gondoire s'est étendue au fil des années avec l'intégration de deux nouvelles communes sur le territoire en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et de 95 968 à 107 949 habitants.

LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE



Une communauté d'agglomération créée en 2002



3^e agglomération de + de 50 000 habitants en Seine-et-Marne



10 401 hectares



25 km de Paris



CHIFFRES CLÉS



60 ÉLUS



34% D'ESPACES NATURELS & FORESTIERS



13 MÉDIATHÈQUES



6 SALLES DE SPECTACLES



1 CONSERVATOIRE MULTISITE



PLUS DE 40 000 EMPLOIS



11 000 ENTREPRISES

LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



BUSSY-SAINT-GEORGES
26 597



LAGNY-SUR-MARNE
21 539



MONTÉVRAIN
13 517



THORIGNY-SUR-MARNE
10 454



ST-THIBAULT-DES-VIGNES
6 354



POMPONNE
4 183



CHANTELOUP-EN-BRIE
3 991



FERRIÈRES-EN-BRIE
3 768



DAMPMART
3 417



COLLÉGIEN
3 359



107 949 HABITANTS



PONTCARRÉ
2 186



CONCHES SUR GONDOIRE
1 754



CHALIFERT
1 288



GOUVERNES
1 186



GUERMANTES
1 144



LESCHES
763



JABLINES
691



JOSSIGNY
656



BUSSY-SAINT-MARTIN
647



CARNETIN
455

20 COMMUNES



FONCTIONNEMENT & BUDGET

- / Les compétences
- / Les instances
- / Les élus
- / Le budget 2020
- / Les ressources humaines



LES COMPÉTENCES

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va exercer en lieu et place des communes membres plusieurs compétences obligatoires et optionnelles. Les communes peuvent également lui transférer des compétences facultatives ou dites "d'intérêt communautaire", afin d'élargir son champ d'intervention.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences sont obligatoires et strictement définies par la loi. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce ainsi de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent, les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace communautaire

En 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un **aménageur public** pour faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Cette compétence s'accomplit dans le cadre du **Schéma de Cohérence Territoriale Marne, Brosse et Gondoire**, adopté en février 2013, qui détermine l'organisation de l'espace dans les 15 ans à venir sur l'ensemble du bassin de vie afin de faire face aux enjeux à venir.

Développement économique

Cette compétence vise à **développer l'activité et l'emploi** sur le territoire de Marne et Gondoire. Elle a pour mission la **création, l'intégration, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques**, mais également le développement des **actions de soutien** à l'activité économique et à l'emploi (*aides à la création d'entreprises, promotion du territoire, accompagnement des créateurs d'entreprise, etc.*)

Équilibre social de l'habitat

La communauté d'agglomération détermine précisément les **besoins actuels** et à venir en **logements** ainsi que l'**offre disponible** sur l'ensemble de son territoire. C'est tout le sens du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui a été adopté au conseil communautaire du 23 septembre 2019 et définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans.

Politique de la ville, prévention & sécurité

Cette compétence obligatoire inclut les **dispositifs contractuels** de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire. Elle inclut également les **dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance**, dont la signature d'un contrat de ville datant de juin 2015, désignant le **quartier d'Orly Parc** comme prioritaire par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Accueil des gens du voyage

Parmi les compétences nouvelles ou renforcées résultant de la loi NOTRe de 2015, le bloc des compétences obligatoires inclut dorénavant "**l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**". À ce titre, la communauté d'agglomération a **réalisé une aire d'accueil** sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, ouverte en septembre 2018, et en assure la gestion.

Tourisme

La notion de "**promotion du tourisme**" correspond aux actions de promotion et d'animation locale du territoire et figure depuis le 1^{er} janvier 2017 parmi les compétences obligatoires que les communautés d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres (loi NOTRe). Sur le territoire, celle-ci a été déléguée à l'**Office de Tourisme de Marne et Gondoire** dès 2005, comprenant ainsi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques du territoire de Marne et Gondoire.

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

L'organisation du service d'élimination des déchets ménagers se fait désormais à l'échelon intercommunal. Cela comprend à la fois la **compétence "collecte"**, à savoir, l'ensemble des services de ramassage de tous les déchets (*vidage des conteneurs d'apport volontaire, ramassage au porte-à-porte, déchetteries*), ainsi que la **compétence "traitement"** (*opérations de tri des recyclables secs et d'élimination des ordures ménagères résiduelles par enfouissement ou incinération*).

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** fait partie des **compétences obligatoires des EPCI**. La communauté d'agglomération aura ainsi en charge : l'aménagement de bassin ou de fraction hydrographique ; l'entretien et l'aménagement de cours d'eau ou plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Gestion des eaux pluviales urbaines

Marne et Gondoire gère les eaux pluviales urbaines dont le périmètre se limite aux zones urbanisées et à urbaniser figurant au **Plan Local d'Urbanisme des communes (collecte, transport, stockage, régulation, traitement)** et peut se voir confier la gestion des ouvrages dédiés aux eaux pluviales et situés sur le domaine public : canalisations, caniveaux, grilles, ouvrages de prétraitement ou régulation, dispositifs d'infiltration, etc. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire élabore également un **zonage d'eaux pluviales ainsi que des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales** pour son territoire.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Les communautés d'agglomération doivent se saisir d'au moins trois compétences dites "optionnelles", parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi. Ainsi, la communauté d'agglomération a choisi d'exercer les compétences optionnelles suivantes :

Environnement et cadre de vie

Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013. Elle intègre les missions de **protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie** (*surveillance de la qualité de l'air et du bruit, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la pollution de l'air*).

Eau

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. La communauté d'agglomération est ainsi responsable de l'adduction et de la distribution de l'eau potable sur le territoire, au sein duquel elle exerce pleinement sa compétence pour les communes de Chanteloup-en-Brie, Châlifert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain. Pour les autres communes de l'agglomération, l'eau potable est déléguée au SMAEP (*Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable*).

Assainissement des eaux usées

Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de convertir Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement, à savoir tout ce qui concerne **la collecte, le transport et le traitement des eaux usées**. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de **50 millions d'euros** ont depuis été investis dans ce domaine majeur pour le territoire.

France services

Les Maisons des Services Publics ont pour mission d'**améliorer l'accessibilité et la qualité** des services en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Cette compétence, créée par la loi NOTRe le 7 juillet 2015, a été transférée à la communauté d'agglomération en tant que compétence optionnelle le 1^{er} janvier 2017. Afin de renforcer ce service de proximité à la population, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée en 2020 à répondre au Label France services. Ainsi, la Maison des Services Publics a été labellisée France services le 30 janvier 2021.

Équipements culturels & sportifs d'intérêt intercommunautaire

La communauté d'agglomération **réalise, aménage, entretient et gère** les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (*le centre aquatique de Marne et Gondoire, la halte fluviale et le Moulin Russon*), dans le but de créer une **offre culturelle et sportive de qualité** sur le territoire. L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant de compétence communale.

Action sociale d'intérêt communautaire

En 2017, les communes de Marne et Gondoire ont décidé de mener ensemble un projet pour **renforcer l'accès des habitants aux soins**. Ces actions sont réalisées au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire incluant la coordination des acteurs de la santé, le soutien et la participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que les actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire. Cette compétence permet de renforcer **l'attractivité du territoire** pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, en les aidant par exemple à trouver des locaux ou en facilitant leurs démarches administratives.

Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Depuis 2018, la communauté d'agglomération prend en charge la création et/ou l'**aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire** et gère également tout ce qui concerne les parcs de stationnement d'intérêt communautaire (création, aménagement et gestion).



LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut exercer des compétences dites "facultatives", c'est-à-dire non imposées par la loi mais que les communes auraient décidées de lui transférer :

Enseignement musical

Marne et Gondoire gère l'enseignement musical en tant que compétence facultative depuis 7 ans. Elle définit, finance et met en œuvre l'ensemble des **actions d'enseignement** dans le cadre du projet d'**établissement musical de l'intercommunalité**, en mettant en avant des actions de sensibilisation à la musique.

Gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal

La communauté d'agglomération tend à favoriser l'**accès à la musique** pour tous les publics, par l'organisation et la gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal, en lien avec la compétence "enseignement musical" ou avec les activités du **Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier**.

Développement numérique

La compétence "développement numérique" inclut la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Fin 2013, la communauté d'agglomération a adhéré au **syndicat mixte Seine-et-Marne numérique** pour développer le **très haut débit** sur l'ensemble du territoire d'ici 2023.



Espaces naturels et agricoles

Cette compétence comprend la **constitution de réserves foncières pour la préservation des espaces naturels ou agricoles** présentant un intérêt en termes de paysage, de trame verte et bleue, de biodiversité et de cadre de vie, ainsi que l'aménagement, la gestion et l'entretien desdits espaces naturels. L'agglomération œuvre à la valorisation, l'aménagement et la sauvegarde de la "trame bleue" du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire, ainsi que du site classé des vallées de la Brosse et de la Gondoire.

Elle va également mener la conduite d'études et réaliser des actions d'animation dans le cadre des **PPEANP** ou de la **trame verte et bleue**, mettre en place une politique de sensibilisation, protection et éducation à l'environnement et à la biodiversité sur le territoire, préserver et gérer des qualités paysagères de milieux naturels et aquatiques. En ce qui concerne les espaces agricoles, des actions en faveur de l'agriculture vont être mises en place sur le territoire, à savoir des études pour le maintien et l'évolution de l'agriculture, l'acquisition de parcelles, la signature de baux, et des partenariats avec d'autres organismes.

Urbanisme et patrimoine architectural d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire assure par conventionnement les **missions d'urbanisme avec les communes du territoire**. Elle œuvre également à protéger et mettre en valeur le **patrimoine architectural** remarquable d'intérêt communautaire.

Services d'incendie et de secours (SDIS et D.E.C.I)

La communauté d'agglomération contribue à la **gestion des services d'incendie et de secours (SDIS)** ainsi qu'à la **défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I)**, à savoir : la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours et la garantie de l'approvisionnement. La communauté d'agglomération assure le **contrôle et l'entretien de plus de 1000 PEI (points d'eau incendie)** ainsi que leur remplacement si nécessaire (*renouvellement de 15 PEI en 2019 remplacés par des bouches incendie*).

Santé

Cette compétence a pour but de renforcer l'offre médicale et paramédicale du territoire et mener des actions de prévention.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, édifée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en novembre 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital.



Réseaux de chaleur ou de froid urbain

Cette compétence concerne la création, l'aménagement et la gestion du réseau de chaleur de la ZAC du Sycomore et du projet d'exploitation de la chaleur fatale générée par l'incinération des ordures ménagères au SIETREM.



Mise en accessibilité

Marne et Gondoire crée et met en accessibilité des **points d'arrêt des transports en commun** dans le cadre du Grand Paris des Bus et du développement de l'offre. En 2019, les **lignes 4, 7 et 12** ont permis de renforcer l'offre de bus dans le secteur Nord Marne et les **lignes 13, 27 et 44** ont permis de développer une offre plus importante de dessertes des quartiers.

Sécurité

Depuis **février 2019**, une police intercommunale environnementale est déployée sur le territoire de Marne et Gondoire. Cette brigade rurale a été constituée pour **surveiller les espaces naturels du territoire** et venir en appui aux communes. Sous l'autorité de chaque maire et en complément de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale, ils patrouillent afin de **lutter contre les incivilités** : dépôts sauvages, circulation des motos et quads sur les chemins, mais aussi verbalisation des stationnements irréguliers.



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que **véritable assemblée délibérante**.

Il est composé de **60 représentants** issus des vingt communes membres, élus au **suffrage universel** direct lors des élections municipales et **présidé par Monsieur Jean-Paul MICHEL**, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 6 juillet 2020.

Le **nombre de sièges** par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son **nombre d'habitants**.



60 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



10 CONSEILLERS SUPPLÉANTS



5 CONSEILS / **18** BUREAUX
en 2021

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques **décidées par le conseil communautaire**, tout en exerçant une **fonction d'étude, d'avis et de proposition** sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête ainsi, les orientations et les stratégies d'action de la communauté d'agglomération.

Il se réunit régulièrement et bénéficie de délégations clairement identifiées du conseil communautaire. Il est composé d'un président, de vice-présidents, de conseillers délégués et des maires.

Le Président et le bureau ont un **pouvoir de décision délégué par le conseil communautaire**.

BUSSY-SAINT-GEORGES	Yann DUBOSC
BUSSY-SAINT-MARTIN	Patrick GUICHARD
CARNETIN	Pascal LEROY
CHALIFERT	Laurent SIMON
CHANTELOUP-EN-BRIE	Laurent DIREZ
COLLÉGIEN	Marc PINOTEAU
CONCHES SUR GONDOIRE	Martine DAGUERRE
DAMPMART	Laurent DELPECH
FERRIÈRES-EN-BRIE	Mireille MUNCH
GOVERNES	Nathalie TORTRAT
GUERMANTES	Denis MARCHAND
JABLINES	Jean-Michel BARAT
JOSSIGNY	Patrick MAILLARD
LAGNY-SUR-MARNE	Jean-Paul MICHEL Jacques AUGUSTIN
LESCHES	Christine GIBERT
MONTÉVRAIN	Christian ROBACHE
POMPONNE	Arnaud BRUNET
PONTCARRÉ	Tony SALVAGGIO
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	Sinclair VOURIOT
THORIGNY-SUR-MARNE	Manuel DA SILVA



Jean-Paul MICHEL
Président, Maire de LAGNY-SUR-MARNE

LES ÉLUS



LES MEMBRES DU BUREAU

Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Maire de CARNETIN	Maire de BUSSY-ST-GEORGES	Maire de MONTÉVRAIN	Maire de DAMPMART	Maire de ST-THIBAUT-DES-VIGNES
Mireille MUNCH 1 ^{ère} vice-présidente Finances et personnel	Pascal LEROY 2 ^{ème} vice-président PME-PMI, artisanat et commerce	Yann DUBOSC 3 ^{ème} vice-président Développement économique et ZAE	Christian ROBACHE 4 ^{ème} vice-président SIETREM, qualité de l'air, bruit et mutualisation	Laurent DELPECH 5 ^{ème} vice-président Cycle de l'eau	Sinclair VOURIOT 6 ^{ème} vice-président Transports et mobilités
Maire de GOVERNES	Maire de CHALIFERT	Maire de COLLÉGIEN	Maire de JOSSIGNY	Maire de THORIGNY-SUR-MARNE	Maire de POMPONNE
Nathalie TORTRAT 7 ^{ème} vice-présidente Habitat et du logement	Laurent SIMON 8 ^{ème} vice-président Tourisme	Marc PINOTEAU 9 ^{ème} vice-président Culture	Patrick MAILLARD 10 ^{ème} vice-président Agriculture et bois	Manuel DA SILVA 11 ^{ème} vice-président Politique de la ville et santé	Arnaud BRUNET 12 ^{ème} vice-président Label «Vivre en Marne et Gondoire»
LAGNY-SUR-MARNE	Maire de JABLINES	Maire de CONCHES SUR GONDOIRE	CHANTELOUP-EN-BRIE	Maire de LESCHES	Maire de BUSSY-SAINT-MARTIN
Jacques AUGUSTIN Chargé de l'aménagement	Jean-Michel BARAT Patrimoine bâti	Martine DAGUERRE Concertation et conseil de développement	Laurent DIREZ Déchets sauvages	Christine GIBERT GEMAPI	Patrick GUICHARD Espaces naturels
Maire de GUERMANTES	Maire de PONTCARRÉ				
Denis MARCHAND Sécurité et prévention	Tony SALVAGGIO Réseaux de chaleur				



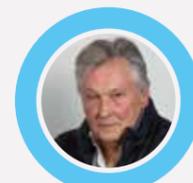
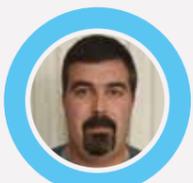
LES CONSEILLERS **TITULAIRES**

 Régine BORIES BUSSY-ST-GEORGES	 À VENIR BUSSY-ST-GEORGES	 Alain CHILEWSKI BUSSY-ST-GEORGES	 Baptiste FABRY BUSSY-ST-GEORGES	 Brigitte JARROT-TYRODE BUSSY-ST-GEORGES	 Franck LE MILLOUR WOIRHAYE BUSSY-ST-GEORGES
 Loïc MASSON BUSSY-ST-GEORGES	 Valérie MICHAUX BUSSY-ST-GEORGES	 Marc NOUGAYROL BUSSY-ST-GEORGES	 Nathalie NUTTIN BUSSY-ST-GEORGES	 Amandine ROUJAS BUSSY-ST-GEORGES	 Serge SITHISAK BUSSY-ST-GEORGES
 Elisabeth TE BUSSY-ST-GEORGES	 Thi Hong Chau VAN BUSSY-ST-GEORGES	 Catherine RIBAILLE CHANTELOUP-EN-BRIE	 Joëlle DEVILLARD COLLÉGIEN	 Aude ZAFOUR DAMPART	 Jacques DELPORTE FERRIÈRES-EN-BRIE
 Nadine BREYSSE LAGNY-SUR-MARNE	 Antonio José PINTO DA COSTA OLIVEIRA LAGNY-SUR-MARNE	 Bouchra FENZAR-RIZKI LAGNY-SUR-MARNE	 Patrick JAHIER LAGNY-SUR-MARNE	 Florent LEGEARD DAMILANO LAGNY-SUR-MARNE	 Romain HELFER LAGNY-SUR-MARNE
 Isabelle MOREAU LAGNY-SUR-MARNE	 Emilie NEILZ LAGNY-SUR-MARNE	 Patrick ROULLÉ LAGNY-SUR-MARNE	 Ghyslaine COURET MONTÉVRAIN	 Serge DUJARRIER MONTÉVRAIN	 Sébastien DUPLAN MONTÉVRAIN

LES CONSEILLERS **TITULAIRES**

 Philippe GUINARD MONTÉVRAIN	 Fatna MEKIDICHE MONTÉVRAIN	 Laurence AUDIBERT POMPONNE	 Martine LEFORT ST-THIBAUT-DES-VIGNES	 Claude VERONA ST-THIBAUT-DES-VIGNES	 Elda DE SA THORIGNY-SUR-MARNE
 Lauren DESPRES THORIGNY-SUR-MARNE	 Jean-Michel FRENOD THORIGNY-SUR-MARNE	 Jean-Paul ZITA THORIGNY-SUR-MARNE			

LES CONSEILLERS **SUPLÉANTS**

 Alain GALPIN BUSSY-SAINT-MARTIN	 Hervé DENIZO CARNETIN	 Karima SORRENTINO CHALIFERT	 Steve BARROCAL CONCHES SUR GONDOIRE	 Bernard MAINGON GOUVERNES	 Annie VIARD GUERMANTES
 Hélène MERY PREVOTAT JABLINES	 Sylvia CHEVALLIER JOSSIGNY	 Alain KOLOPP LESCHES	 Catherine TOURNUT PONTCARRÉ		



LE BUDGET 2020

Le budget 2020 est présenté par politique publique. L'exercice 2021 n'étant pas clôturé au moment de la rédaction du rapport d'activité, le budget correspondant sera consultable sur la version numérique.

2020 FONCTIONNEMENT



RECETTES

Impôts & taxes 55 340 387,17 €	Produits des services 534 485,95 €
Dotation globale de fonctionnement 6 965 368,00 €	Autres participations 1 712 633,03 €



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Ecoles de musique	4 420 859,95	16,96%
● Ressources	4 113 077,67	15,10%
● Déplacements	3 301 545,68	12,66%
● Environnement	2 602 012,72	9,98%
● Développement éco	2 203 440,69	8,45%
● Lecture publique	1 434 026,73	5,50%
● SDIS	1 452 488,00	5,57%
● Aménagement et patrimoine	1 590 592,64	6,10%
● Culture	1 032 421,02	3,96%
● Centre aquatique	824 999,26	3,16%
● Eaux pluviales	517 375,95	1,98%
● OTMG	403 546,74	1,55%
● Dette	496 989,76	1,91%
● Habitat et logement	675 030,03	2,59%
● Politique de la ville	518 958,17	1,99%
● Elus	484 496,87	1,86%

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, qui reflète les opérations réalisées.

Les ressources financières des établissements publics proviennent en partie des entreprises et des ménages.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises acquittent :

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVA)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui ne concerne que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000€.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La part de la taxe d'habitation (acquittée par les ménages) auparavant perçue par le département échoit depuis 2011 aux intercommunalités.

Les recettes provenant des ménages ne sont donc pas liées à un nouvel impôt mais un simple transfert fiscal. Cet impôt est appelé à disparaître prochainement.

UNE FISCALITÉ MIXTE : LA TAXE FONCIÈRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire perçoit une partie de la taxe foncière acquittée par les entreprises et les ménages.

2020 INVESTISSEMENTS (AVEC RESTES À RÉALISER)



RECETTES

Autofinancement 5 110 577,04 €	Subventions 1 594 997,79 €
Remboursement de TVA 1 783 030,89 €	Emprunt 6 006 000,00 €



DÉPENSES

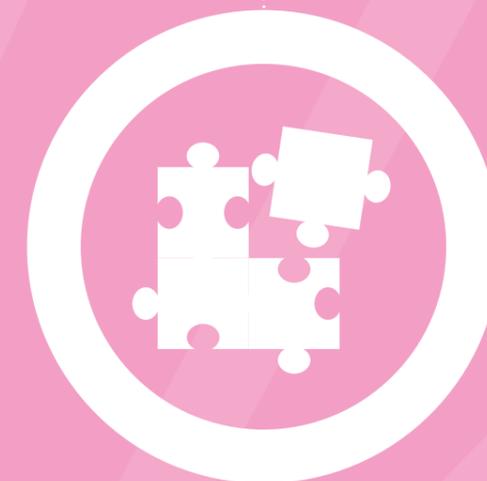
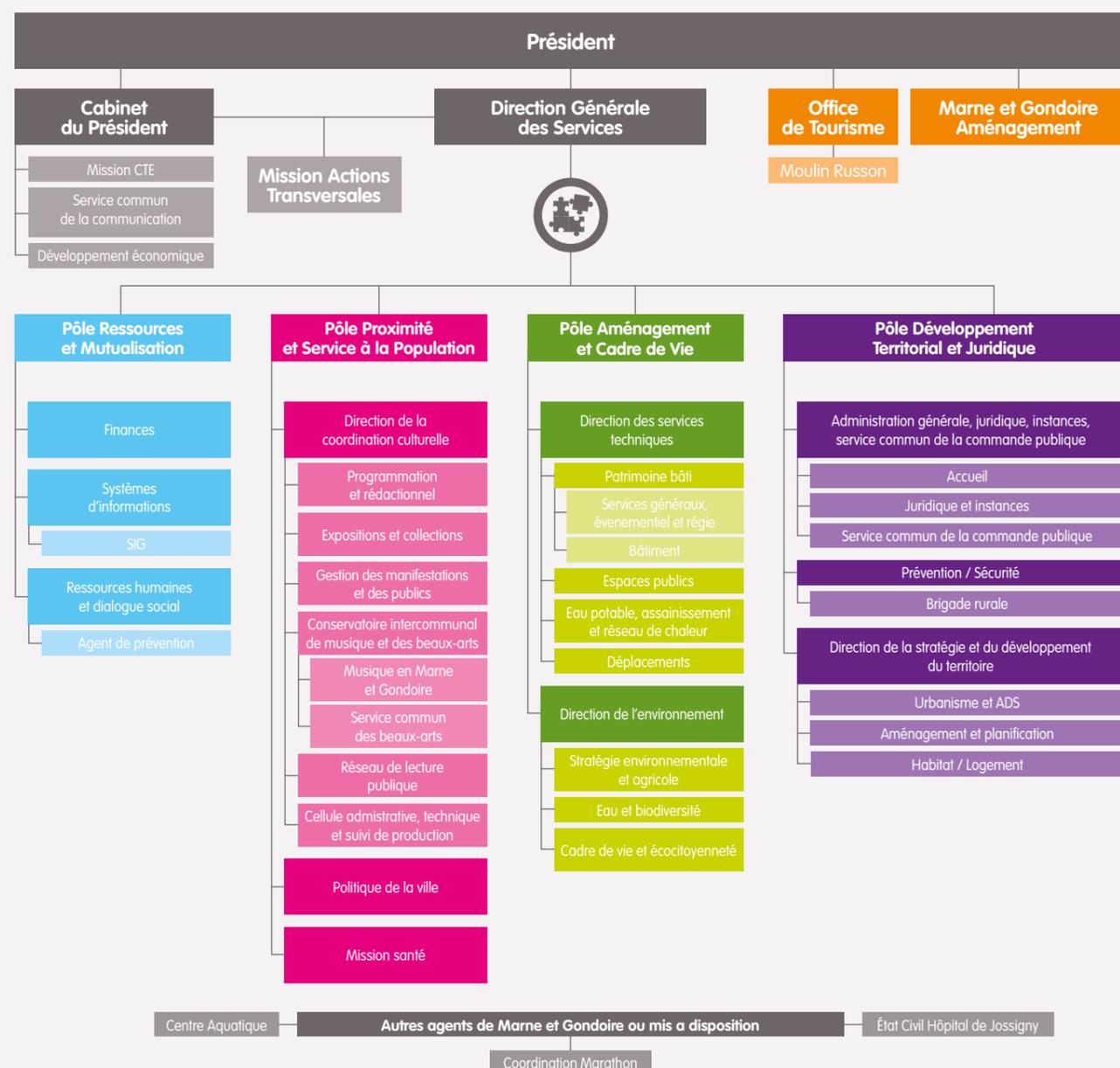
● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes ⁽¹⁾	Net	%
● Valorisation de l'environnement	4,6 M€	29,39%	0,96 M€	3,6 M€	25,83%
● Développement économique	2,5 M€	16,12%	0,09 M€	2,4 M€	17,30%
● Équipements publics	0,18 M€	1,16%	0,0 M€	0,18 M€	1,29%
● Politique des déplacements	2,4 M€	15,45%	0,03 M€	2,4 M€	17,01%
● Aménagement territoire	1,9 M€	12,19%	0,2 M€	1,7 M€	12,14%
● Valorisation patrimoine	2,4 M€	15,60%	0,01 M€	2,4 M€	17,30%
● Habitat	1,6 M€	10,10%	0,3 M€	1,3 M€	9,12%

(1) Subventions



LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE MARNE ET GONDOIRE (Janvier 2022)



SERVICES COMMUNS & RESSOURCES

- / Droit des sols
- / Médiathèques
- / Commande publique
- / Ressources humaines
- / Communication
- / Système d'information géographique (SIG)
- / Services techniques

La mutualisation des services constitue un partenariat entre les collectivités et les établissements publics, permettant de mettre en commun, de manière temporaire ou pérenne, des ressources humaines et matérielles.

Avec la création des services communs pour l'administration du droit du sol, les marchés publics, les médiathèques, la communication, les ressources humaines, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire facilite la vie des communes en les allégeant d'une administration parfois complexe et en leur permettant de se concentrer davantage sur leurs habitants.

LES SERVICES COMMUNS

LE DROIT DES SOLS

Depuis mai 2015, la communauté d'agglomération a créé un **service commun d'instruction** concernant les **autorisations d'urbanisme**, autrefois gérées par l'État.

Elle procède à présent à l'**analyse technique des dossiers**, tandis que les communes restent maîtres des accords à délivrer pour les demandes déposées par leurs habitants. Ce nouveau maillon leur permet ainsi de **maîtriser l'ensemble de la chaîne** concernant le droit des sols sur leur territoire.

En plus d'une plus grande **proximité géographique**, ce dispositif présente également l'avantage d'une **meilleure écoute** (*aussi bien pour les maires que pour les pétitionnaires*), ainsi que d'une **procédure plus rapide**, puisque les communes sont en contact direct avec les instructeurs et peuvent échanger de manière plus efficace sur les dossiers. En 2021, **1747 dossiers** ont été instruits ou sont en cours d'instruction au 1^{er} décembre.

17 communes de Marne et Gondoire ont adhéré à cette mutualisation :

Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne et Pontcarré.

LA COMMANDE PUBLIQUE



Le service commun de la commande publique est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion de leurs propres marchés** (*assistance à la définition des besoins, rédaction, procédure et exécution*).

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu consiste également à parvenir à une véritable politique d'achat fondée sur le développement des groupements de commandes, qui dans certains domaines, permettent de profiter d'un effet volume.

200 marchés publics sont réalisés en moyenne chaque année, toutes collectivités confondues.

Dix-huit collectivités sont désormais adhérentes :

Bussy-Saint-Martin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, le SIVOM de Conches/Guermantes et le CCAS de Guermantes et récemment Carnetin (2020).

En 2021, la société publique locale Marne et Gondoire Aménagement a également adhéré au service commun de la commande publique.

LES MÉDIATHÈQUES



La mutualisation du réseau des bibliothèques et médiathèques en février 2016 a permis non seulement une **mutualisation de moyens**, mais également de ressources.

Les **compétences** sont mutualisées, la **veille professionnelle** partagée, les **formations communes** et de nombreuses animations et actions proposées sur l'ensemble du réseau.

Le mouvement avait été initié en 2009 avec le lancement d'un **portail internet commun**, permettant de regrouper les catalogues des bibliothèques des communes.

Cette mutualisation a permis aux habitants de bénéficier de la **gratuité de l'abonnement** et d'une carte d'emprunt unique donnant accès dorénavant à 13 sites du territoire.

Communes ayant choisi un service commun de base

(Les bibliothèques restent gérées par leur commune et ne participent qu'à la carte commune d'abonnement, au portail et au catalogue commun.)
Bussy-Saint-Georges, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Pontcarré.

Communes ayant choisi un service commun étendu

(Les bibliothèques sont gérées par la communauté d'agglomération)
Bussy-Saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Gouvernes, Ferrières-en-Brie, Lagny-sur-Marne, Montévrain et Pomponne. Saint-Thibault-des-Vignes et Pontcarré rejoindront le service commun étendu en 2022.

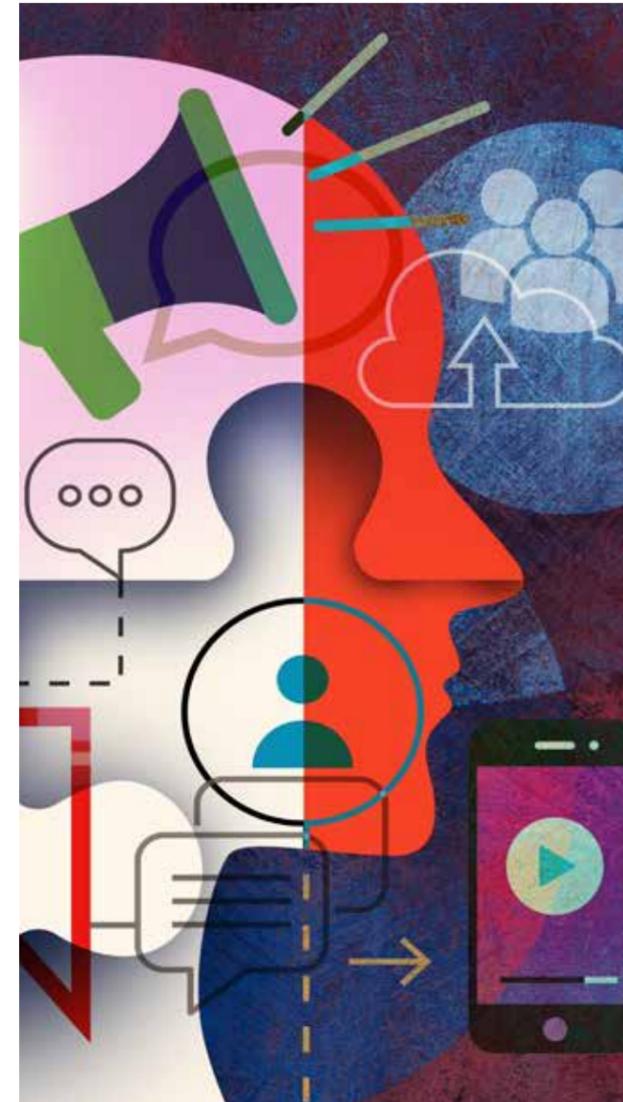
RESSOURCES HUMAINES

Le service commun des ressources humaines est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2021. Il permet d'offrir aux municipalités qui n'ont pas de service spécialisé une facilité de gestion des ressources humaines sur les thèmes suivants : paie, carrières, prévention des risques et formations collectives. Ce service commun permet également à toutes les communes de mutualiser des formations et des missions de prévention des risques.

Lagny-sur-Marne déjà adhérente sera rejointe par Chalifert et Jablines à compter du 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble des missions.

Un préventeur des risques interviendra sur les problématiques de toutes les communes intéressées par cette mission à compter de janvier 2022.

LA COMMUNICATION



La **mutualisation de la communication** est proposée aux communes depuis juin 2018. Ce service commun propose deux types de missions : l'assistance dans la définition des besoins et la conception graphique.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas les ressources humaines ou financières un service spécialisé avec une expertise dans le domaine de la communication.

Plusieurs communes et entités ont signé une **convention d'adhésion au service commun de communication**, à savoir : Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Lesches, Montévrain, Pomponne et le Syndicat intercommunal des Transports (*SIT*). Lagny-sur-Marne transfère quant à elle le personnel de la ville en charge de ces missions vers le service commun de la communication au 1^{er} janvier 2022.

LES SERVICES RESSOURCES

LE SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Le SIG est un **outil informatique et d'analyse** qui permet d'acquérir, d'organiser, de gérer, de traiter et de restituer des **données géographiques sous forme de plans et cartes**.

Il facilite ainsi la compréhension des phénomènes : Qui sont les propriétaires sur la zone étudiée ? Comment sont répartis les équipements ? Où positionner le futur projet ? Quelles sont les discontinuités ? Comment les résorber ?

Il permet donc de cartographier des données et **synthétiser des problématiques** sans recours excessif aux mots et aux tableaux.

Il permet également de structurer les relevés effectués sur le terrain afin de les rendre plus facilement exploitables.

LES SERVICES TECHNIQUES

La communauté d'agglomération est en charge de **35 sites en gestion directe et 11 sites en convention d'occupation** (interventions dans les domaines des services généraux, hygiène et sécurité). Grands projets, travaux neufs, travaux de valorisation du patrimoine, maintenance des bâtiments et de leurs équipements, etc. l'intercommunalité élabore et pilote la mise en œuvre des projets.

Quelques réalisations de 2021 :

- Construction d'un pôle médical à Dampmart
- Réseau des médiathèques : réfection du réseau d'assainissement à Montévrain, travaux d'étanchéité en toiture et réfection des réseaux d'évacuation des eaux pluviales à Lagny-sur-Marne
- Conservatoire intercommunal : extension du site à Chanteloup-en-Brie avec création d'un local à déchets
- Moulin Russon : création d'un abri pique-nique et extension des sanitaires
- Sécurisation des accès à la halte fluviale
- Divers travaux d'entretien et de rénovation au domaine de Rentilly : réfection de toitures (Pavillon Carcat et son annexe, petit château...), remplacement de vitrages du château, création d'un local technique VMC à l'Espace des Arts Vivants, aménagement d'un point café à destination des visiteurs du parc, etc.
- Installation de parcs à trottinettes et de bornes de recharges pour véhicules électriques
- Création d'un local à archives
- Aménagement d'un local pour la Brigade Rurale



AMÉNAGEMENT & URBANISME

/ Déplacements

/ Urbanisme

/ Aménagement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est compétente en matière d'aménagement de l'espace,

à ce titre, elle réalise l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (*instructions des autorisations d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux...*), elle déploie une offre de transports publics pour favoriser la mobilité sur le territoire, elle réalise des opérations d'aménagement et d'urbanisme (*création de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire*), et elle accompagne le Schéma de Cohérence Territoriale de Marne et Gondoire, tout ceci afin de créer un véritable lieu de vie pour ses habitants.

LES DÉPLACEMENTS

LA PROMOTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- **La révision du Schéma Directeur des Liaisons Douces du 13 avril 2015.** La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé la révision de ce document cadre dont la visée est de déterminer et de planifier les actions à mettre en œuvre pour développer le vélo. En effet, l'urbanisation du territoire, l'évolution du rythme de vie et des pratiques de mobilité liées aux contraintes sanitaires, écologiques et économiques conduisent à l'expression de nouveaux besoins en termes de déplacements doux. Plusieurs items seront abordés comme les infrastructures, les services, le stationnement et le jalonnement.
- **La passerelle dédiée aux piétons et aux cycles pour enjamber l'autoroute A4 entre Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie.** La liaison entre ces communes est identifiée comme un point dur de circulation majeur pour les modes doux qui nécessite d'être traité. La communauté d'agglomération a été déclarée lauréate en septembre 2020 de l'appel à projets sur la continuité des itinéraires cyclables lancé par les services de l'État. Une subvention à hauteur d'1 million d'euros a été attribuée pour la réalisation de ce projet, intégrant le maillage avec les itinéraires cyclables existants.
- **Le prêt de vélo gratuit.** Ce service propose des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité. Il est réalisé en partenariat avec l'association **Germinale** qui emploie des personnes en **contrat d'insertion**. De janvier à septembre 2021, 2088 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les 3 sites de prêts confondus, pour une durée moyenne d'utilisation d'environ 2 heures. On note une baisse du nombre de prêts suite à la fermeture du mois d'avril liée à la Covid 19.
- **La Maison des Mobilités.** Le nombre d'usagers a baissé de 25% en 2021 en raison d'une fermeture d'un mois.
- **Les ateliers d'autoréparation itinérants.** Pour la deuxième année consécutive, les ateliers d'autoréparation se sont tenus en itinérance dans les communes du territoire. De juin à fin septembre 2021, les mécaniciens vélos de la MIIIE se sont déplacés au plus près des habitants et le succès a été au rendez-vous avec 15 ateliers et 205 participants.
- **La mise en place d'un service de gravage de vélos.** Dans le cadre de sa politique cyclable, l'intercommunalité a développé l'offre de services vélos de la Maison des Mobilités en proposant un service de marquage de vélo avec le **dispositif BICYCODE®**. Le marquage de vélo, rendu obligatoire pour les vélos neufs et d'occasion par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, permet au propriétaire d'un vélo de le retrouver en cas de vol par une identification officielle inscrite dans un registre national. Les résultats de l'**enquête des pratiques cyclables** sur le territoire réalisée en décembre 2019 montrent que plus de 20% des enquêtés se sont déjà fait voler un vélo. Le service a démarré au 1^{er} septembre 2021 et est effectué par l'association Germinale à la Maison des Mobilités ainsi que dans des tiers lieux pour des opérations spécifiques. Le coût de la prestation est facturée 5 € par marquage effectué pour un particulier et 2.50 € pour une association.



1 684
PERSONNES
RENSEIGNÉES
à la Maison
des Mobilités
au 31/10/2021



57 PARTICIPANTS
aux ateliers
d'auto réparation mobiles



38 STATIONS
ÉCOMOBILITÉ
et 17 véhicules élec-
triques en libre service



35 VÉLOS GRAVÉS
au mois de septembre



Pôle gare de Bussy-Saint-Georges

LA CRÉATION DE POINTS D'ARRÊT ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS

Dans le cadre de la mise en application de la loi pour l'égalité des chances et la participation citoyenne des personnes handicapées, la communauté d'agglomération s'est engagée dans la **mise en accessibilité des points d'arrêt** situés sur les voiries communautaires. En 2021, afin de rendre les bus accessibles à tous et assurer un confort aux usagers, l'intercommunalité a notamment mené des **travaux de rénovation d'arrêts et de mise en place d'abris bus à Thorigny-sur-Marne et Ferrières-en-Brie**. Des études sont également menées sur les **arrêts de bus de Jossigny et Lagny-sur-Marne**. L'objectif poursuivi est de garantir l'accès aux cœurs urbains et équipements publics tout en favorisant l'intermodalité entre le réseau de transports en commun, les stations d'écomobilité et les liaisons douces du territoire.

REQUALIFICATION DU PÔLE GARE BUSSY-SAINT-GEORGES

Le pôle gare de Bussy-Saint-Georges **est en cours de réaménagement depuis janvier 2017**, l'objectif étant de repenser la mobilité du pôle face à la forte hausse de fréquentation constatée (10 000 usagers/ jour).

Les travaux qui avaient repris en juin 2019 ont permis de finaliser en 2020 la pose des abris bus, des mâts d'éclairage et la plantation des arbres sur les voiries qui étaient prévues.

Les travaux se sont poursuivis en 2021 sur le reste du pôle gare et permettent notamment d'implanter **la première station sécurisée pour le stationnement des vélos**. À l'issue de ces interventions, les espaces publics du pôle gare de Bussy-Saint-Georges seront **totallement dédiés aux circulations douces, avec un espace central réservé aux piétons**, facilitant les liaisons entre la gare principale et le second accès RER.

L'URBANISME

Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire de Marne et Gondoire représente un équilibre que les élus souhaitent préserver en cohérence avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) et le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP). Afin de respecter cet équilibre, le territoire de Marne et Gondoire a fait le choix de se doter en 2013 d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce dernier détermine les orientations en matière d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

LA RÉVISION DU SCOT

Engagée dès 2017 par les élus communautaires, la révision du SCoT porte deux ambitions : intégrer les communes de Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré et prendre en compte l'évolution des projets d'aménagement, des documents de rang supérieur et du contexte législatif.

L'année 2019 a permis de valider une première fois le projet de SCoT révisé en conseil communautaire le 27 mai 2019.

Véritable feuille de route de l'agglomération, le SCoT prévoit d'accueillir 133 000 habitants en 2030, avec les objectifs suivants :

+ 13 062 nouveaux logements

+ 9 800 emplois à créer.

Le projet a ensuite été soumis à plus de 70 partenaires, avant d'être porté à la connaissance du public et soumis à enquête pendant un mois au cours de l'automne 2019. La commission d'enquête publique du SCoT a rendu son rapport d'enquête et ses conclusions, émettant un avis favorable au projet de SCoT. L'État a également rendu un avis favorable au projet.

L'État note la très bonne qualité globale du projet de SCoT de Marne et Gondoire, qui reflète à la fois la réelle volonté de développement portée par la communauté d'agglomération, et la bonne prise en compte de l'ensemble des problématiques identifiées par l'État sur le territoire.

La "version 2" du SCoT a été validée par les élus du conseil communautaire le 7 décembre 2020.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis avril 2015, le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols réalise les instructions des autorisations d'urbanisme confiées par les communes. Ces dernières restent maîtresses des dépôts de demandes par les pétitionnaires et le maire signe les avis et les notifie au demandeur. Le service urbanisme réalise l'instruction du dossier fourni par la commune et lui propose un projet d'arrêté. Ce service peut être amené à rencontrer directement le pétitionnaire. La convention proposée par la communauté d'agglomération a été adaptée à chacune des 17 communes qui ont fait le choix de rejoindre le service commun.



4 AXES
stratégiques
pour le SCoT



1 SCOT RÉVISÉ
approuvé
fin 2020



132 000€
de subventions et dota-
tions mobilisées auprès
de l'État et de la Région
pour la révision du SCoT



1 747 DOSSIERS
INSTRUITS OU
EN COURS
D'INSTRUCTION
en 2021



RÉSEAU DE CHALEUR

L'intercommunalité a déployé, via son délégataire Bussycomore Énergie, un réseau de chaleur dans la ZAC du sycomore à Bussy-Saint-Georges ainsi qu'au niveau de l'entrée de ville.

En fin d'année 2021, un groupe scolaire et 1455 logements sur les 4 500 prévus à terme en 2026 ont été raccordés au réseau.



6 OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT
signées avec la SPLA
"Marne et Gondoire
Aménagement"



13 HECTARES
Superficie totale de la
ZAC Saint-Jean

L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement de l'espace vise l'organisation d'ensemble, le fonctionnement global d'un territoire, où s'imbriquent différents lieux de vie, supportés par un élément fondamental : le sol, c'est-à-dire la ressource foncière, dont il s'agit notamment de rationaliser les usages. Il est donc question de proposer aux habitants de Marne et Gondoire un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux et respectant les règles d'urbanisme qui s'imposent. Afin de mener à bien ces opérations d'aménagement, Marne et Gondoire a créé en 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) Marne et Gondoire Aménagement. La réalisation des opérations est déléguée via des traités de concession signés entre la communauté d'agglomération et Marne et Gondoire Aménagement.

ZAC DU GRIMPÉ À POMPONNE

En 2012, Marne et Gondoire Aménagement signe la concession d'aménagement du Grimpé à Pomponne. En 2017, un projet plus ambitieux est étudié, avec une qualité architecturale respectueuse du patrimoine bâti et arboré des lieux. Le projet prévoyait de conserver le parc et la magnifique villa palladienne et de créer environ 160 logements à moins de 5 minutes à pied de la gare SNCF Lagny-Thorigny.

En 2021, la nouvelle équipe municipale a demandé à la communauté d'agglomération d'arrêter le projet et de reprendre les principes d'aménagement en supprimant la réalisation du parc public tout en diminuant le nombre de logements. Marne et Gondoire Aménagement accompagne la commune dans l'élaboration d'un nouveau projet.

ZAC SAINT-JEAN À LAGNY-SUR-MARNE

En 2012, le projet de la ZAC Saint-Jean est lancé pour une superficie de 13 hectares (site de l'hôpital, l'école Leclerc et la Résidence Rothschild). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la maîtrise foncière du site.

Après l'ouverture de la maison de santé et la première mise à l'habitation en 2019, les voiries ont été ouvertes à la circulation et de nouvelles mises à l'habitation ont été réalisées en 2021 au niveau des lots d'ARC promotion et de EMMAUS Habitat.

Les chantiers des lots privés, débutés courant 2020, devraient permettre les mises à l'habitation courant 2022 pour les lots T (OGIC), PL2b (Arc promotion) ; quant au chantier de l'EPHAD, les travaux devront se poursuivre sur 2023.

La SPLA Marne et Gondoire Aménagement a continué les travaux d'aménagement des espaces publics et a repris les études de conception de l'espace public afin de permettre le déploiement du réseau de chaleur, alimenté par l'énergie du SIETREM, au sein de la ZAC ainsi que l'intégration d'un parking public supplémentaire sous les lots B et C.

De nouvelles consultations de promoteurs ont été lancées courant 2021 pour attribuer les lots S, R2, PL3, PL1 et J. La mise en place d'un comité Saint-Jean réunissant des élus, des techniciens, des représentants de quartiers et d'association, ont accompagné la conception des projets.

ZAC CŒUR DE VILLAGE À COLLÉGIEN

En 2016, le projet de la ZAC cœur de village située sur la commune de Collégien est lancé. Marne et Gondoire Aménagement acquiert le foncier de la phase 1 en 2019 et procède à sa commercialisation courant 2020, auprès du promoteur FSM pour la réalisation de 75 logements dont 26 en accession.

En parallèle, le projet a été retravaillé dans sa globalité afin de proposer une programmation équilibrée financièrement et répondant aux besoins de la commune avec plus de 50% de logements sociaux.

L'évolution du projet a été prise en compte dans la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC en 2021. L'intégralité du foncier de la phase 2 a été acquise auprès de l'Établissement Public Foncier d'Île de France et de la commune, en vue de développer un programme mixte constitué de logements collectifs sociaux et en accessions social type Bail Réel Solidaire et de maisons individuelles en accession.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME & NUMÉRIQUE

- / Aménagement des ZAE
- / Promotion & animation du tissu économique
- / Le développement numérique
- / Le tourisme

L'action économique de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'articule autour de plusieurs pôles,

tels que l'aménagement et la gestion de nouvelles zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises. Elle s'est également engagée à promouvoir le tourisme, véritable levier économique du territoire, ainsi qu'à offrir l'accès à la montée en haut débit numérique à ses habitants.

L'AMÉNAGEMENT DES ZAE

Marne et Gondoire compte 24 zones d'activité économique (ZAE) en activité (dont une en cours de requalification), 2 en cours de réalisation et 2 projets futurs (représentant une offre foncière de plus de 100 hectares). La communauté d'agglomération est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, éclairage, etc. L'ensemble du territoire accueille au total plus de 11 000 entreprises et environ 42 000 emplois. Les ZAE regroupent 18% des entreprises et 53% des emplois privés du territoire.

ZAE DE MARNE ET GONDOIRE

Afin d'assurer la **pérennité et l'attractivité** de ses deux plus anciennes zones d'activités économiques (*Zone industrielle de Lagny-sur-Marne et la ZAE de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes*), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé de les requalifier et de les fusionner pour former la **ZAE Marne et Gondoire** (130 hectares, 447 entreprises, plus de 4 000 emplois). La requalification en cours porte sur les liaisons douces, l'assainissement, les voiries, l'éclairage, la signalétique, le haut débit et le management environnemental.

ZAE DES VALLIÈRES À THORIGNY-SUR-MARNE

Située sur le plateau de Thorigny-sur-Marne, cette zone d'activité de **14 hectares** accueille actuellement **48 entreprises** (PME principalement) et plus de **300 emplois**. Inauguré en octobre 2017, le nouvel Intermarché des Vallières accueille une galerie marchande avec plusieurs commerces et une station-service. La deuxième phase du projet permettra la réalisation d'un espace commercial, de loisirs et de services d'une surface de plancher maximum de 8.700 m².



PLUS DE 11 000
ENTREPRISES



PLUS DE 40 000
EMPLOIS



91,5 %
DES ENTREPRISES
sont des TPE
(moins de 10 salariés)

Projet de construction dans la ZAE de Marne et Gondoire



Carré Haussmann à Jossigny



PLUS DE 1 600
ENTREPRISES
créés en 2021



24 ZONES
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES

ZAC DU CLOS DES HAIES SAINT-ELOI À CHALIFERT

Cette zone d'activité économique de **12,5 hectares** sera composée de lots de tailles variées permettant de répondre à la demande des entreprises locales tout en participant au développement économique du territoire intercommunal.

À échéance 2024, ce projet, ancré dans le respect du développement urbain durable, prévoit la **construction de 64 000 m² de surface plancher**.

PARC D'ACTIVITÉ DE LAMIRAULT À COLLÉGIEN

Ce Parc d'Activité Économique s'étend sur **37 hectares**, et regroupe aujourd'hui **près de 114 entreprises et environ 1 250 emplois**. Démarrés en 2009, les travaux sont en cours d'achèvement pour les derniers lots.

Cet espace accueille des **bureaux et des activités artisanales, de services ou industrielles** et s'inscrit dans une logique de qualité environnementale travaillée entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'établissement aménageur EPAMarne et la commune de Collégien. Prochainement, un espace de services pour les entreprises verra le jour à l'entrée du parc.

ZAE DU PRÉ AU CHÊNE À JOSSIGNY

Accueillant d'ores et déjà l'antenne de Marne-la-Vallée du Grand Hôpital de l'Est Francilien (environ 2 300 salariés), la ZAE de Jossigny se dote également d'un programme ambitieux de bureaux haut de gamme nommé "**le Carré Haussmann**". La première phase a été livrée et accueille des activités souvent liées au milieu médical, mais pas seulement. En tout, quatre bâtiments offrant des surfaces de bureaux modulables seront réalisés. Destinés à la location ou à la vente, les bureaux proposés peuvent offrir des surfaces très diverses : **de 18m² jusqu'à 3 000 m²**. Aujourd'hui, la ZAE s'étend **sur près de 27 ha** et regroupe déjà **52 entreprises et environ 2 550 emplois** (dont l'hôpital).



LA PROMOTION & L'ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Afin de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, la communauté d'agglomération a mis en place un certain nombre d'actions et de services visant à faciliter les relations avec les entreprises, valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Marne et Gondoire est doté d'outils lui permettant d'assurer un suivi et une veille du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprise et du foncier.

INTERLOCUTEUR DES CHEFS D'ENTREPRISE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission de répondre aux demandes des chefs d'entreprise du territoire ou externes à celui-ci. Elle se positionne en tant qu'interlocuteur local privilégié en assurant la mise en réseau avec les personnes ressources selon les demandes.

LES RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUES

Marne et Gondoire organise et participe à des rencontres économiques animées pour apporter des informations et des réponses concrètes, favoriser le partage et le retour d'expérience sur les problématiques économiques, sociales, environnementales et réglementaires. La crise sanitaire interdisant, puis encadrant strictement les regroupements physiques, a restreint de fait le nombre d'animations économiques. Néanmoins, 3 rendez-vous économiques ont pu avoir lieu en présentiel (en respectant les contraintes sanitaires) ; d'autres ont été organisés en visioconférence, comme par exemple le **Business Connect Tourisme** qui avait pour but de relancer l'activité touristique sur le territoire.

LA PERMANENCE "PROJET DE CRÉATION OU REPRISE D'ACTIVITÉ"

Les habitants de Marne et Gondoire souhaitant développer une activité économique, créer leur propre activité ou ayant récemment créé leur entreprise, peuvent bénéficier depuis 2009, d'un accompagnement individuel par un conseiller en création d'entreprise.

Depuis début 2019, ce service permet dorénavant d'assurer une mission de **pré-diagnostic, d'accompagnement et de conseils**, afin de faire émerger et amorcer les projets des futurs entrepreneurs implantés sur le territoire de Marne et Gondoire, en vue d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement (notamment le programme *Entrepreneur #LEADER* de la Région Île-de-France).

À la fin octobre 2021, **38 porteurs de projets ont été accueillis dans le cadre d'entretiens individualisés** (en présentiel ou en distanciel). En complément à ce service, Marne et Gondoire a passé depuis 2006 une convention avec la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 23 000 €.



4
RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUES

en 2021, plus de 70 chefs d'entreprises mobilisés



343
PORTEURS DE PROJET
ont été reçus

Depuis la création du service
"PERMANENCE
PROJET DE CRÉATION
OU REPRISE /
DÉVELOPPEMENT
D'ACTIVITÉ"



466
RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS
ont été assurés



+ DE 65 ENTREPRISES
créées



73 500 M²
DE LOCAUX PROFESSIONNELS

LA PERMANENCE "AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ"

Face à la crise sanitaire et économique actuelle, Marne et Gondoire propose depuis le 1^{er} octobre 2020 une **permanence gratuite destinée aux chefs d'entreprise en difficulté**. L'objectif est d'étudier, conseiller et diriger au mieux le chef d'entreprise pour éviter toute défaillance de sa société. En 2021, 6 entreprises ont bénéficié d'un suivi régulier dans le cadre de cette permanence.

ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

Trouver le bon emplacement pour une entreprise est un enjeu de taille à la fois pour l'avenir de l'activité et pour le bon fonctionnement du territoire. La communauté d'agglomération facilite cette recherche en mettant à disposition, via marneetgondoire.fr (rubrique Développement économique > S'implanter) et la **plateforme bureauxlocaux.com**, toutes les annonces relatives aux mises en vente ou en location des locaux d'activité par les professionnels de l'immobilier sur les 20 communes du territoire.

"FONDS RÉSILIENCE ÎLE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITÉS"

En juin 2020, La Région Île-de-France, la Banque des Territoires et les collectivités territoriales franciliennes ont mis en place une avance remboursable exceptionnelle en cette période de crise sanitaire. L'objectif est de **soutenir la relance de l'activité des TPE/PME** en apportant une solution de financement des coûts liés aux adaptations indispensables à la reprise et au maintien de l'activité (investissement matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement...). Ce dispositif a été prolongé jusqu'en avril 2021.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a abondé ce fonds à hauteur de 242 820 euros. Au total, 100 entreprises ont sollicité cette aide ; **45 dossiers ont reçu un avis favorable** (représentant un montant total obtenu de 799 997 euros), 38 dossiers ont été jugés irrecevables, 17 dossiers ont reçu un avis défavorable.

Cette avance remboursable a permis de **sauver plusieurs entreprises en difficulté et de conserver de nombreux emplois**. Aujourd'hui, l'activité économique redémarre à peine, et les remboursements débutent. De nombreuses entreprises ont accumulé des dettes pesant encore sur leur trésorerie actuelle.

Consciente de ces réalités, la **Région Île-de-France a décidé d'abandonner sa part régionale** de 37,5 millions d'euros en la transformant en subvention pour les différents entrepreneurs. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé de suivre la Région dans cette démarche **en abandonnant sa part communautaire, en renonçant elle aussi au remboursement de la dette contractée par les entreprises en difficulté**.

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE MARNE ET GONDOIRE

Afin de favoriser et d'inciter à la consommation locale, un annuaire des entreprises du territoire est disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération. Il permet de **trouver facilement et d'avoir des informations sur chaque acteur économique local**. À travers un espace personnalisé, cet annuaire donne la possibilité aux chefs d'entreprise de compléter et renseigner eux-mêmes les informations les concernant.



LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et pour fournir à chaque habitant de Marne et Gondoire un accès au réseau numérique à très haut débit, la communauté d'agglomération a confié au syndicat Seine-et-Marne Numérique l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'aménagement de la fibre optique. Le raccordement de la fibre à l'abonné (FTTH) a commencé depuis 2020 pour un achèvement horizon 2022 sur l'ensemble du territoire. Nous vous invitons à vérifier votre éligibilité sur le site des opérateurs qui vous indiqueront si votre domicile est ou non éligible à la fibre.

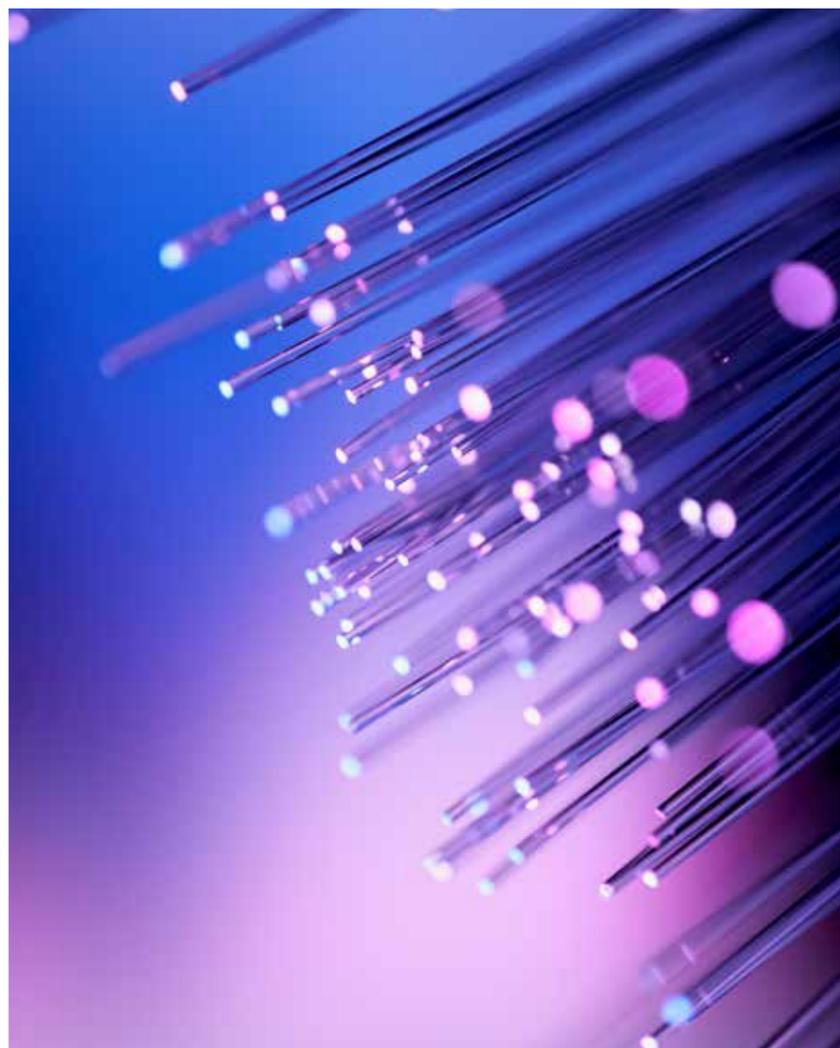
Dans un premier temps, les villes éligibles selon l'ARCEP (l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes), ont bénéficié d'une montée en débit en 2017.

La prochaine étape consiste à déployer la fibre optique jusque chez l'habitant.

Seine-et-Marne Numérique est en charge de déployer la fibre jusqu'à l'abonné pour les villes de Carnetin, Chanteloup-en-Brie, Conches sur Gondoire, Dampmart, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie et Pontcarré avec une finalisation entre 2021 et 2022.

Pour les communes en zones d'initiatives privées, Bussy-Saint-Martin, Gouvernes et Thorigny-sur-Marne sont déployées par l'opérateur SFR et Bussy-Saint-Georges, Chailfert, Collégien, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes sont déployées par l'opérateur Orange, avec une finalisation entre 2021 et 2023.

Tous les opérateurs commercialiseront leurs offres sur tout le territoire.



QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière.

Il en existe plusieurs technologies, la plus performante étant la FttH (Fiber to the Home).

C'est la plus chère et complexe à mettre en oeuvre par rapport aux autres car elle nécessite de déployer la fibre jusqu'à l'abonné, mais étant évolutive, c'est également la plus pérenne.



Un très haut débit d'au moins

100 MÉGABITS/S



Déploiement de la fibre optique d'ici 2022 pour les

20 COMMUNES DU TERRITOIRE



8 MOIS de phase d'études
7 MOIS de travaux

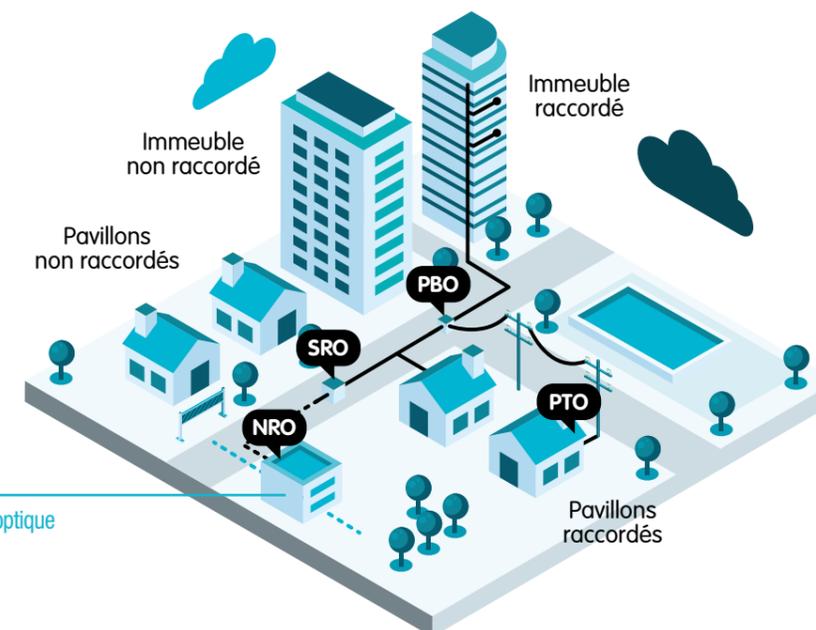
QU'EST-CE QUE LE NOEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO) ?

Le NRO est le cœur du réseau. C'est de ce bâtiment que partent tous les signaux (internet, télévision, téléphonie) desservant les habitants de plusieurs communes à la fois.

COMMENT LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS ?

- 1 - Des câbles partent du NRO vers les domiciles des abonnés.
- 2 - La première partie du réseau d'accès, appelée "transport" va du NRO jusqu'au SRO (sous-répartiteur optique). La seconde, "distribution" va du SRO au PTO (Point de Terminaison Optique), et est située chez l'abonné. En chemin, la fibre transite par le PBO (Point de Branchement Optique), généralement placé sur le palier ou à proximité de la maison.
- 3 - Du NRO au SRO, il faut faire passer des câbles par les infrastructures de génie civil existantes souterraines, (ouverture d'une chambre tous les 1 à 2 km, nécessitant des points de soudure de la fibre).
- 4 - Petit à petit, on aboutit au sous-répartiteur optique appelé aussi armoire de mutualisation ou point de mutualisation de zone (PMZ).
- 5 - Plus loin, un point de branchement optique (PBO) est installé au plus près des habitations dans la colonne montante de l'immeuble, en aérien sur un poteau, ou en façade.
- 6 - Dans le cas d'un immeuble, il ne reste alors plus qu'à remonter jusqu'à l'abonné en passant la fibre dans les différents étages et en installant un petit boîtier de terminaison optique qui permet de desservir jusqu'à six appartements.

La dernière étape consiste à tirer la fibre jusqu'au domicile de chaque abonné et lui installer une prise fibre optique sur laquelle sera branchée la box.



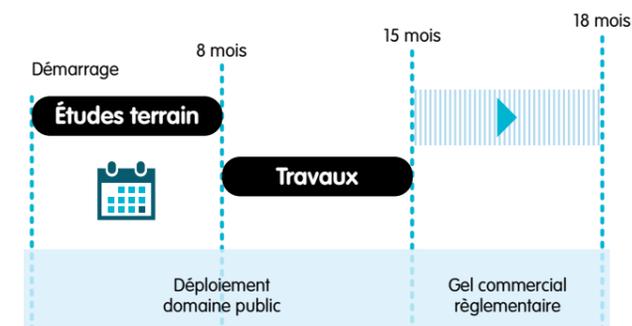
Déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné

QUAND LA FIBRE ARRIVERA CHEZ VOUS ?

Les différentes études pour raccordement ont commencé sur la fin d'année 2019.

La phase d'étude dure 8 mois (étude de voiries, relevé de boîtes aux lettres, etc.) puis se poursuit par la phase de travaux plus longue (tirage des réseaux fibres, construction des points de mutualisation ou autres points de raccordements).

Durant la période de 3 mois, imposée par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), les infrastructures de transport de données Internet sont inactives. Pendant cette période, aucun raccordement ne peut être effectué.



Il vous appartient par la suite de tester votre éligibilité sur l'opérateur de votre choix via leur site internet pour souscrire à une offre fibre.



Maison de la Nature

LE TOURISME



Le tourisme est une composante de la compétence développement économique qui s'exerce notamment à travers les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal, Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) créé en décembre 2005 par la communauté d'agglomération.

L'office de tourisme assure :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de Marne et Gondoire
- La promotion touristique du territoire
- L'organisation d'événements à portée touristique en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la halte fluviale à Lagny-sur-Marne, du Moulin Russon à Bussy-Saint-Georges, de la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie et du Moulin de Belle-Assise à Jossigny.

Il accueille les visiteurs dans l'espace situé rue du chemin de fer à Lagny-sur-Marne.

L'office de tourisme assure par ailleurs la billetterie des centres culturels, grands événements intercommunaux et sites partenaires. Des visites guidées de Lagny-sur-Marne sont proposées (*adultes et scolaires*). Du centre historique aux bords de Marne, l'histoire de la ville est ainsi mise en valeur.



5 000 ACTES DE RENSEIGNEMENTS
en 2021



86%
TAUX DE CONFORMITÉ
aux exigences nationales de qualité



220 PERSONNES
dont 150 scolaires
ont suivi les visites guidées de Lagny-sur-Marne



Moulin de Jossigny

GRANDES ORIENTATIONS & RÉALISATIONS

Un réseau autour de la valorisation du patrimoine de Marne et Gondoire

- Les **Journées Européennes du Patrimoine** furent l'occasion pour le public de se réapproprier les sites culturels et la fréquentation a atteint celle de 2019 avec 3000 personnes. La thématique nationale du «*Patrimoine pour tous*» a incité l'office de tourisme à réunir communes et associations autour de ce sujet et à envisager un plan d'actions pluriannuel.
- **14 circuits de découverte ludique** sont désormais disponibles sur l'application **Baludik**. Les 640 téléchargements de cette année ont été autant d'occasions de valoriser le patrimoine des communes de Marne et Gondoire.
- Dans la série «*Promenons-nous dans*», ce sont les parcs des Cèdres, des Frênes, et de Rentilly qui ont été mis à l'honneur durant l'été avec des visites botaniques appréciées d'une quarantaine de visiteurs.
- Vecteurs d'attractivité, les métiers d'art ont été mis à l'honneur lors des **Journées européennes des métiers d'art 100% digitales** en avril. 30 publications (vidéos et textes) ont été vues plus de 21 000 fois. Des pages leur sont dédiées sur le site internet de l'office de tourisme qui comprend dorénavant un annuaire par spécialité et des contenus type magazine : vidéos, actualités, interviews... consacrés aux professionnels du secteur.
- À l'initiative de l'office de tourisme, en partenariat avec les municipalités, **le street artiste Técinka a posé ses oeuvres en mosaïque** sur 27 murs créant ainsi un parcours de découverte attractif.

Sensibilisation et formation des prestataires touristiques

- L'office de tourisme a organisé des **ateliers pour les professionnels du tourisme** afin de les aider à piloter les outils numériques au service de leur activité. Il développe par ailleurs sa présence sur les réseaux sociaux afin d'assurer une visibilité maximale au territoire de Marne et Gondoire.

Promotion de la découverte du territoire en mode doux

- Les guides des itinéraires à pied et à vélo sont des publications plébiscitées tant par les habitants que par les touristes. Les circuits intégrant de nombreux points d'intérêt patrimonial sont également relayés sur l'application **Balad'Nature** et disponibles en ligne. La découverte du territoire en mode doux peut également se faire à travers le géocaching, pratique ludique sur laquelle l'office de tourisme travaille avec l'association des Géofranciliens, ou les balades canines, dans le cadre du label «*Toutourisme*».

L'office de tourisme sort de ses murs pour assurer sa mission première d'accueil et d'information à bord de *Marnette*, un véhicule spécialement aménagé.

Les conseillers en séjour sont présents sur les sites majeurs (centre aquatique, Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier...) ainsi que sur les manifestations en Marne et Gondoire ou hors territoire comme la Fête des Plantes à Blandy-les-Tours où 1060 personnes ont pu découvrir les atouts de notre patrimoine.

Sur la saison estivale, l'office de tourisme a ainsi pu renseigner 2300 personnes.



Halte fluviale

Fréquentation de la halte fluviale et valorisation des bords de Marne

- Le ponton de plaisance a accueilli 42 bateaux entre juin et septembre 2021. Un léger retour des plaisanciers étrangers a été enregistré.
- La crise sanitaire n'a pas permis le retour normal des croisiéristes. Deux escales seulement ont été effectuées cet été. En revanche, au départ de l'embarcadere, chaque week-end de juin à octobre, **des balades fluviales ont accueilli un total de 450 passagers.**

Les 12 et 13 mars, l'office de tourisme a participé au salon Virtual Nautic, un salon international 100% digital. Au sein d'un espace commun sous la marque de **Seine-et-Marne Vivre en Grand**, soutenu par Voies Navigables de France, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a pu ainsi promouvoir toute l'offre du territoire en lien avec la rivière (chambres d'hôtes, restaurants, activités nautiques, balades fluviales...).

Dans le cadre du projet **Riverside Cities**, et du programme d'échanges européens **Star Cities** conduit par le Comité du Tourisme du Val-de-Marne, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire travaille étroitement avec ses voisins, le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et Paris - Vallée de la Marne afin de valoriser les bords de Marne pour des usages de loisirs et pour offrir une alternative aux visites classiques de la capitale.

Ce collectif, appelé depuis cette année « **Cap sur la Marne** » met en place un programme ambitieux d'événements et de produits touristiques. Une grande marche a notamment été organisée le long de la Marne, de Chelles à Lagny le 11 juillet valorisant à la fois le patrimoine naturel, culturel ainsi que le terroir (près de 200 participants). Une quinzaine de croisières fluviales thématiques (dégustation, contées, nature...) ont été commercialisées à la belle saison. Ce collectif accompagne également les clubs nautiques de l'Est Parisien, afin de les aider à développer une pratique touristique.



42 BATEAUX
en 2021



3 250 VISITEURS
au Moulin Russon

1 500 VISITEURS
à la Maison de la Nature



523 246 €
DE TAXE DE SÉJOUR
collectés en 2020

Le Moulin Russon, la Maison de la Nature et le Moulin de Belle-Assise

- Malgré quelques semaines de fermeture totale, plusieurs mois à jauge réduite à 10 personnes, le Moulin Russon est désormais rouvert au public individuel et aux groupes scolaires.
- **Le jardin de la Maison de la Nature a été aménagé à l'automne.** Les travaux, visant à créer des espaces pour accueillir des activités de sensibilisation à la nature, ont consisté en la mise en place d'une prairie et plantations, d'un potager pédagogique, la création d'une mare et la mise en place de mobilier varié pour l'accueil des publics.
- Le Moulin de Belle-Assise à Jossigny est désormais ouvert de manière plus régulière.



Jardin de la Maison de la Nature

Taxe de séjour

- La taxe de séjour est de **523 246 € pour l'année 2020**, soit une diminution de 47 % par rapport à 2019, la crise sanitaire ayant fortement mis à mal la fréquentation touristique. La taxe de séjour additionnelle mise en place par le Département est en vigueur depuis le 26 septembre 2016 sur le territoire. Une taxe de 15% a par ailleurs été instaurée en 2018 au profit de la Région Île-de-France. Rappelons que le produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients est affecté aux dépenses liées à la **valorisation touristique et la gestion des parcs naturels.**



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

/ Agriculture

/ Cadre de vie

/ Transition écologique

/ Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

/ Eau et assainissement

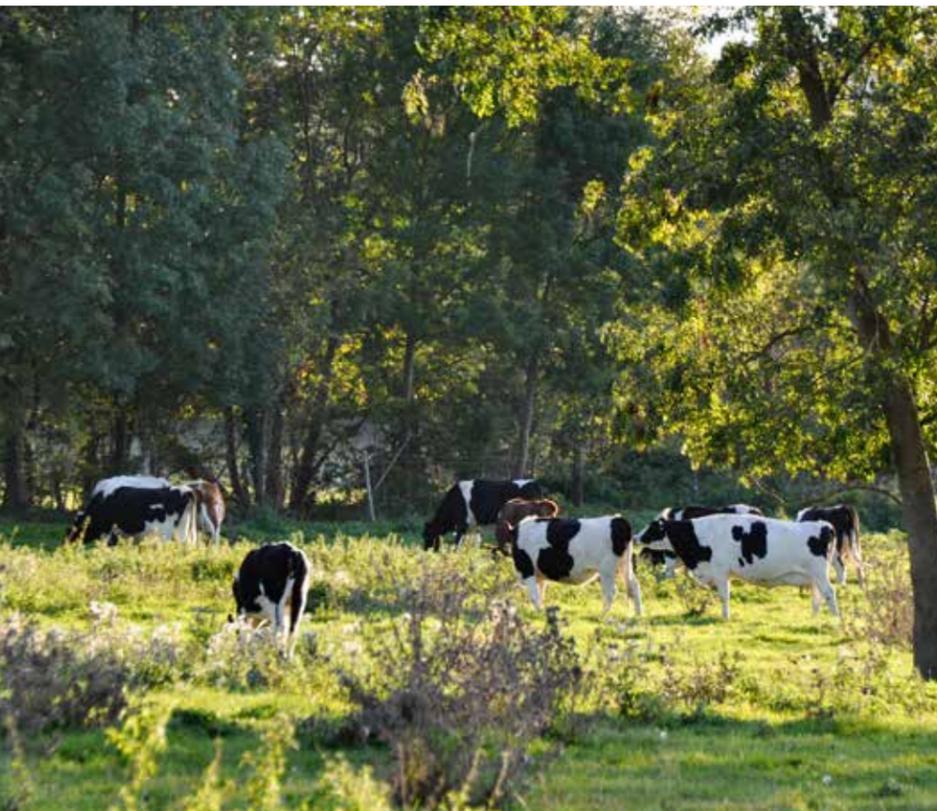
La trame bleue occupe une place importante dans la politique environnementale de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire qui analyse notre vulnérabilité aux inondations et mène les études et travaux nécessaires à la protection de nos milieux aquatiques.

Les actions de la communauté d'agglomération se sont poursuivies dans le sens d'une meilleure connaissance des rivières et milieux aquatiques du territoire, et de l'amélioration de leur fonctionnement et qualité, notamment au regard des risques d'inondation.

Au-delà des actions menées autour de la trame verte et bleue, œuvrant à sa protection et à sa valorisation, d'autres thèmes ont été développés touchant au cadre de vie et à l'environnement du territoire : la qualité de l'air, la maîtrise des consommations énergétiques et la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement, ou encore la mise en place d'une stratégie contre les dépôts sauvages... Autant d'items qui contribuent à la qualité de notre environnement.

La signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) dans la continuité du Contrat de Transition Écologique (CTE), articule l'ensemble des défis menés par l'intercommunalité afin de garantir la qualité du cadre de vie de Marne et Gondoire.

Ce contrat devra mobiliser sur plusieurs années l'ensemble des acteurs, avec la participation citoyenne du CAC40.



L'AGRICULTURE

LES ACTIONS DE SOUTIEN DU PPEANP POUR LES AGRICULTEURS

Marne et Gondoire a établi, avec le concours du Département, un programme d'actions à mettre en œuvre au cours des 10 prochaines années au sein du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP). Approuvé en 2014, ce programme comportait 34 actions établies en concertation avec les partenaires. Le 15 mars 2021, Marne et Gondoire a créé **un nouveau PPEANP sur les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré**, venant compléter celui créé en 2012 et 2014 par le Département (4600 ha). Le PPEANP couvre à présent **5 830 ha d'espaces agricoles naturels et forestiers** dont 884 ha sur Pontcarré et 353 ha sur Ferrières-en-Brie. Lors de la même séance, le conseil communautaire de Marne et Gondoire a approuvé le programme d'action du PPEANP complété de 4 nouvelles actions dont le lancement d'un projet alimentaire territorial. Il comporte à présent **38 actions dont plus de 70% sont déjà largement engagées voire terminées.**

JACHÈRES FLEURIES

Depuis 2006, Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées du territoire, en utilisant un mélange de semences locales et mellifères. La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressées, et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert). Ainsi, plus de **9 hectares ont été semés en 2020 par 4 agriculteurs et dans 9 communes du territoire.**



9 HECTARES DE JACHÈRES FLEURIES
semés sur le territoire



38 ACTIONS
établies dans le cadre du PPEANP



50 EXPLOITATIONS
agricoles sur le territoire



5 830 HECTARES
d'espaces couverts par un PPEANP



7 023 TONNES D'EMBALLAGES
collectées et triées par le SIETREM en 2020



JUIN 2021
Validation du PPBE des communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré



236 500 €
attribués par la Région dans le cadre de la subvention pour le Fonds de propreté



360 TONNES DE DÉPÔTS SAUVAGES
ramassées en 2021



48 PARTICIPANTS
aux ateliers de la biodiversité le 10 septembre

LE CADRE DE VIE

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Sur le territoire, les dépôts sauvages (déchets verts, issus du BTP ou ordures ménagères) sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants, dégradent l'environnement et engendrent des coûts croissants liés aux opérations de nettoyage et à l'installation de dispositifs anti intrusion.

Face à l'ampleur de ces dépôts sauvages, Marne et Gondoire a sollicité et obtenu une subvention régionale à hauteur de 236 500 € dans le cadre du dispositif "**Fonds de Propreté Région**". Ce dispositif a permis la mise en place d'un plan d'actions pour la résorption des dépôts sauvages sur le territoire avec notamment l'installation de **6 nouvelles barrières anti franchissement sur les espaces naturels** et la création d'un comité technique dédié. Chaque membre du comité technique est doté d'une application mobile permettant de signaler et décrire des points de dépôts sauvages sur le territoire auprès de l'intercommunalité.

En 2021, de nouvelles actions ont pu être testées telles que la **pose de caméras factices**. À ce jour, sur les 10 caméras installées, 8 sont toujours en place et ont montré leur efficacité. De plus, des panneaux dissuasifs «enquête en cours» ont été installés suite à des identifications de contrevenants.

Le 10 septembre 2021 s'est tenue la **8^{ème} édition des Ateliers de la biodiversité avec pour thème « Les déchets dans les espaces naturels »**. Ces ateliers ont réuni une cinquantaine de participants et ont permis de présenter diverses initiatives de l'intercommunalité et de partenaires mais aussi les moyens dont peuvent disposer les territoires pour lutter contre ces dépôts. Les ateliers de la biodiversité ont été suivis d'une soirée de sensibilisation du grand public sur le thème de la consommation durable.



LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré ont été récemment intégrées au périmètre d'étude du **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** du territoire (comprenant jusqu'alors 18 communes). L'objectif du plan est la **prévention des effets du bruit, leur réduction si nécessaire, et la protection des zones calmes**. Celui-ci doit recenser et proposer les actions que les collectivités souhaitent mettre en place, en se basant principalement sur le diagnostic établi lors de la réalisation des cartes du bruit.

Le 27 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé le plan de prévention du bruit dans l'environnement des communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré. À ce jour, l'ensemble de la cartographie du bruit a été étudiée.

Par ailleurs, l'adhésion de Marne et Gondoire à BUIPARIF permet de **mettre en place une veille acoustique de l'ensemble des acteurs**. Un guide sur la lutte contre les nuisances sonores à destination des élus du territoire a été réalisé et diffusé en 2020. Un document permettant l'intégration des prescriptions du PPBE au sein des documents d'urbanisme des communes sera réalisé sous forme d'un guide et de fiches pratiques qui seront intégrées dans le guide "Du SCoT au PLU".



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

APPROBATION DU PCAET

Dans le cadre de la loi Grenelle I, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'élaborer un **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la problématique**. Le PCAET élaboré en concertation en 2019 a été validé le 2 février 2020 en conseil communautaire et transmis en mars aux services de l'État comme le prévoit la procédure. Suite à la réception de l'avis de la Préfecture et conformément à la réglementation, **la consultation publique a eu lieu entre novembre et décembre 2020**. Le PCAET a été approuvé en conseil communautaire après cette phase de concertation, le 15 mars 2021. Le PCAET est composé de 5 axes d'actions thématiques et de 2 axes transverses pour un total de 39 actions.

Les actions thématiques sont divisées en différents secteurs :

- Bâtiment et Habitat
- Mobilité
- Agriculture et Nature
- Économie locale
- Nouvelles énergies

Les axes transverses sont quant à eux basés sur des actions de gouvernance et de sensibilisation. **Le plan d'actions est mis en place sur une période de cinq années (2021 à 2026)**. Le suivi des actions a débuté dès 2021.

ÉLABORATION DU PLAN AIR

Dans le cadre de la loi d'orientation de mobilités (LOM), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'intégrer dans son PCAET un « **plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques** ». Ce plan air doit notamment s'appuyer sur le plan de protection de l'atmosphère (PPA) établi à l'échelle régionale. Marne et Gondoire a approuvé son PCAET en mars 2021 avant la mise en application de la loi LOM et n'a donc pas pu intégrer un volet air spécifique. Aussi, une étude a été engagée dès février 2021 pour **compléter le volet air du PCAET** de Marne et Gondoire et répondre à cette obligation. Cette étude a permis de déterminer :

- L'état des lieux du territoire en matière de pollution atmosphérique
- Une stratégie sur la base de celle retenue et approuvée dans le PCAET
- Un plan d'actions pour répondre à cette stratégie

Les actions les plus structurantes du PCAET ayant un impact en matière de qualité de l'air ont été reprises. Les secteurs concernés sont ceux des **bâtiments, habitat, mobilité, transport, ainsi que l'agriculture et la nature**. Le plan d'actions comprend des actions à engager d'ici 2022 pour permettre l'atteinte des objectifs en 2025. Le projet du plan air doit être transmis au Préfet de région, à la Présidente de région, ainsi qu'à l'Autorité Environnementale.



1 PROJET D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION
sur le territoire



97 INTERVENTIONS DEMANDÉES POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

68 nids traités



4 GRANDS AXES STRATÉGIQUES
172 actions,
89 orientations et
22 porteurs de projets
au sein du CRTE

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le CRTE, Contrat de Relance et de Transition Écologique est la nouvelle forme de contractualisation de l'État avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : **transition écologique, développement économique et cohésion territoriale**.

Ce nouveau contrat doit simplifier et unifier les dispositifs contractuels existants dans une logique de guichet unique assuré par Marne et Gondoire. La communauté d'agglomération a confirmé le 4 janvier 2021 son engagement dans la procédure. La rédaction du CRTE a impliqué la coopération et la coordination de différents acteurs territoriaux (communes, syndicats, services de l'État). Composé de 4 grands axes stratégiques définissant les spécificités territoriales et reprenant l'ensemble des thématiques du plan de relance de l'État, le CRTE se compose de 169 actions et de 89 orientations portées par 22 porteurs de projets. Ce dispositif transversal intègre les enjeux et données des documents de planification structurant les politiques de l'agglomération (SCoT, PCAET, PLH, PPEANP).

L'agglomération doit formaliser son engagement par une signature du préfet durant le dernier trimestre de l'année 2021.

LE CAC 40, CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT

Dans le cadre de son CTE, Marne et Gondoire s'est dotée d'un conseil citoyen du climat, le «CAC 40», composé d'habitants et professionnels du territoire. Cette instance a pour objectif de renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires.

À l'issue de l'appel à candidature lancé fin 2020, 40 citoyens ont été sélectionnés, 20 femmes et 20 hommes répartis en cinq collèges différents (16-25 ans, 25-65 ans, + de 65 ans, monde associatif et monde économique).

Le 2 février 2021, la première réunion du CAC 40 a eu lieu, permettant à chacun de se présenter et d'expliquer le fonctionnement de l'intercommunalité. Une seconde rencontre a eu lieu en mars pour affiner le fonctionnement du CAC 40. Enfin, une série d'ateliers en petits groupes thématiques a eu lieu courant mai et juin pour aborder plus concrètement les projets portés par la collectivité dans lesquels le CAC 40 pouvait s'investir.



POTENTIEL DE MÉTHANISATION

Marne et Gondoire a engagé une étude de faisabilité d'**une unité de méthanisation sur l'ensemble du territoire**. La première phase de cette étude, le diagnostic du potentiel, a été finalisée et présentée en comité le 22 septembre 2020. La seconde phase a axé le travail sur deux scénarios, la mise en place d'une unité de méthanisation et le développement de la micro-méthanisation. Le rendu de cette étude a eu lieu le 28 juin 2021. La réalisation de l'unité de méthanisation pourrait permettre :

- La réception de 12 000 tonnes d'intrants de déchets agricoles
- La production de 5000 tonnes de digestats pâteux
- La production de 3000 tonnes de digestats liquides
- La production et l'injection de 7291 MWh/ an soit 83 Nm3/h
- La réduction de 914 tonnes de GES évités/ an (técCO2)





PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Marne et Gondoire a engagé en septembre 2020 une étude de Projet Alimentaire Territorial qui est l'objet de l'une des actions du CTE. Cette étude est financée par la Région Île-de-France.

Le diagnostic alimentaire du territoire a été validé début 2021 et a permis de dégager les enjeux sur le territoire tant en matière de coordination d'acteurs, de relocalisation de l'alimentation que d'accessibilité alimentaire. Une seconde phase de définition de la stratégie alimentaire est en cours de réalisation. **Des ateliers de cuisine de rue se sont tenus en septembre 2021 sur les communes de Bussy-Saint-Georges et Lagny-sur-Marne** pour échanger avec la population sur l'alimentation sur le territoire.

Le programme d'actions sera ensuite décliné pour y répondre au mieux et validé début 2022. Les actions et animations en matière d'alimentation sur le territoire ont été lauréats du budget participatif citoyen de la Région Île-de-France.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la transition écologique avec la signature de son Contrat de Transition Écologique (CTE) en février 2020 mais aussi en approuvant son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) le 15 mars 2021. Un des enjeux du PCAET de Marne et Gondoire est d'**accompagner les habitants dans l'optimisation de leur consommation d'énergie** pour diminuer leur facture énergétique. Pour cela, l'intercommunalité a choisi de s'appuyer sur l'outil mis en place par l'ADEME et le Département, le SARE, service d'accompagnement à la rénovation énergétique et le SURE, service unique de rénovation énergétique. Une conseillère en énergie a été mise à disposition par Seine-et-Marne Environnement. Implantée en mairie de Thorigny-sur-Marne, la conseillère accueille le public uniquement sur rendez-vous, depuis le 1^{er} septembre 2021. Dès les deux premiers mois d'existence du service, 63 prises de contact ont été recensées.

RÉSILIENCE TERRITORIALE L'ABSENCE D'EAU

En mars 2021, l'ADEME a sélectionné Marne et Gondoire comme territoire pilote pour un travail sur la résilience territoriale. **4 territoires pilotes et 10 territoires miroirs ont été retenus en Île-de-France** pour être accompagnés par les services de l'ADEME afin d'impulser une réflexion autour de la résilience des territoires.

C'est autour de l'absence d'eau sur le territoire que le travail de résilience s'est concentré. Trois ateliers de travail avec les partenaires et acteurs du territoire (communes, syndicats, concessionnaires, SDIS, VNF, CCAS, etc.) ont permis de dégager un état des lieux de notre vulnérabilité à ce choc environnemental puis de dégager des pistes d'actions pour renforcer notre résilience. Les pistes d'actions visent notamment à mieux prévenir, sensibiliser la population, coordonner les acteurs mais aussi gérer la crise en cas de pénurie. Le rendu de cette mission est en cours de finalisation et permettra d'envisager des actions dans le domaine sur les prochaines années.

LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

POLLUTION LUMINEUSE / TRAME NOIRE

Le développement des sociétés humaines s'est traduit par une urbanisation massive ces dernières décennies, qui s'est elle-même accompagnée d'une démultiplication des éclairages artificiels nocturnes. Ceux-ci génèrent une pollution lumineuse qui a de nombreuses conséquences sur la biodiversité : dégradation et fragmentation des habitats naturels, dérèglement des cycles biologiques, perturbation des relations proies-prédateurs... Il apparaît donc indispensable de **préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la Trame noire**.

Fin 2020, la communauté d'agglomération a engagé une étude pour réaliser une trame noire sur le territoire et élaborer un plan d'actions pour la préserver voire la renforcer. Complétant la trame verte et bleue, **la trame noire vise à préserver les espèces et leur habitat de la pollution lumineuse en définissant des zones sensibles** où porter plus particulièrement l'attention des pouvoirs publics. Cette étude est composée de deux phases : la réalisation d'un diagnostic du territoire et la définition d'un plan d'actions «préservation et valorisation de la trame noire».

Un atelier s'est tenu en octobre 2021 réunissant élus et techniciens du territoire pour présenter l'état des connaissances des continuités écologiques nocturnes, les enjeux identifiés dans la phase diagnostic de l'étude et commencer à coconstruire le plan d'actions. **Le diagnostic du territoire a été validé en novembre 2021**.

La seconde phase de définition du plan d'actions est en cours de réalisation. Cette étude est une des actions du CTE signé en février 2020 et se fait, conformément au fil conducteur de ce dernier, en concertation avec les partenaires et habitants.

POSE D'UN ÉCURODUC

Dans la continuité des actions menées pour résorber les points de blocage des trames écologiques, **Marne et Gondoire souhaite installer des passages à écureuils** (écuroducs) dans les zones ciblées par l'étude des points de blocage de 2017 afin de rétablir la continuité de la trame boisée pour cette espèce protégée et ainsi limiter les écrasements des individus sur la voirie.

Un premier dispositif a été installé au mois de novembre 2021 au-dessus de la route D217B au niveau de la grille d'honneur du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, à Bussy-Saint-Martin. L'équipement relie deux arbres de part et d'autre de la route et est réalisé à l'aide de cordes recyclées (escalade ou navigation). Le tout est assuré par des dispositifs de sécurité spécifique. **Il permet aux écureuils de traverser à l'abri de la route et rétabli la connexion écologique entre deux espaces réservoirs pour cette espèce**.



Le Parc Nature à Lagny-sur-Marne



Perspective quai de la Gourdine

LES ZONES HUMIDES

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides, Marne et Gondoire a missionné l'Association pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux (AVEN) pour mener des prospections et **caractériser ou non la présence de zones humides sur des secteurs pré-identifiés du territoire**. Ces études portent sur les secteurs définis par le croisement des opérations d'aménagement programmées de tous les PLU du territoire avec la cartographie des zones humides potentielles établie par l'État. Une première campagne de prospections a été menée durant l'année 2020 et s'est poursuivie sur l'année 2021. Une seconde campagne de prospections a débuté sur la fin d'année 2021 et se poursuivra en 2022.

La première campagne a été menée sur 8 communes du territoire : Dampmart, Lagny-sur-Marne, Lesches, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chanteloup-en-Brie, Conches sur Gondoire et Gouvernes. 66 parcelles ont pu être prospectées sur les 130 totales représentant 6,451 hectares sur un total de 10,25 hectares. Cette campagne a permis de confirmer sur la majeure partie le caractère non humide des parcelles prospectées.

Les résultats de ces prospections terrain permettront aux communes de mieux les intégrer à leur PLU, aux porteurs de projets d'aménagements (communes, Marne et Gondoire et privés) de lever tout doute sur la présence d'une zone humide dans les périmètres des projets programmés et dans le cas contraire de mieux prendre en compte dans leurs projets la présence éventuelle d'une zone humide.

AMÉNAGEMENT DES BORDS DE MARNE

Le projet de valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart. Ces deux projets conjuguent **renaturation des berges et aménagement de promenades**. À Lagny, le linéaire de berges concernées s'étend sur 1 km entre le square de la Gourdine et le square du Canada (exclu), les prairies humides autour du ru du Bras Saint-Père sont incluses dans le projet.

Engagés depuis l'automne 2019, les travaux se poursuivent avec la troisième des cinq phases engagée en septembre 2021, dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Un écologue expert est missionné pour garantir le bon respect de ces mesures. Ces travaux démarrent au droit du square du Canada pour une moitié du linéaire allant à l'aval vers le square Foucher de Careil. Les berges sont artificielles (rideau de palplanches, muret en béton, ancien perré maçonné, tunage en pieux bois, recouvertes d'éléments autobloquants en béton dégradé, etc.) et dégradées (bois délité, effondrements, cavités, etc.). **L'enjeu du projet est donc double : sécuritaire et écologique.**

La volonté du projet est de réaliser une restauration de la berge qui puisse allier efficacité de la protection faces aux contraintes mécaniques, hydrauliques, végétales mais également enrichissement écologique et paysager. L'aménagement global du quai d'amont vers l'aval s'inscrit selon 3 grandes séquences : **la Marne active au droit des pratiques de sport et de loisirs nautiques, la Marne renaturée, puis le parc aux abords du square Foucher de Careil.** Au droit du square du Canada, la berge sera étirée sur une largeur importante avec mise en place de plage d'hélophytes et plateforme étagées végétalisées. Sur ce secteur, un platelage placé entre la voie d'eau et la berge permettra l'accès aux bateaux et offrira un point de vue sur la berge renaturée sans la perturber.

Le principe d'aménagement de la berge renaturée constitue la majorité du linéaire du quai. Il est composé d'une promenade partagée où le piéton est mis en valeur. **Le talus des berges est renaturé par une végétation humide, espèces hélophytes et de grands arbres tiges de type saules, aulnes, frênes.** Afin d'assurer au mieux l'ancrage de la berge et de résister à l'affouillement et à l'érosion, l'aménagement sous-fluvial se fait par un enrochement. Cette technique permet d'offrir des zones de caches pour les poissons. Des belvédères et un platelage le long de la Marne offrent des espaces particuliers à l'interface. Ces aménagements animent la déambulation le long du quai de la Gourdine.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

• Plan de gestion des cours d'eau du territoire

Fin 2017, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau de son territoire. Cette étude vise à compléter les connaissances sur les milieux aquatiques du territoire, élaborer la stratégie de suivi et d'évaluation des effets écologiques des opérations des restaurations des rus et bassins, préserver les habitats aquatiques sur le plan qualitatif et quantitatif, favoriser la présence d'espèces patrimoniales (faune et flore), et aussi se prémunir contre le risque d'inondation. **Près de 43 km de cours d'eau ont été ainsi parcourus par les équipes d'experts hydrologues, écologues et géomètres et 194 tronçons (portion de cours d'eau) homogènes identifiés sur le linéaire (dont 98 en bon état).** Une modélisation hydraulique a été réalisée pour permettre d'identifier les secteurs plus fragiles aux inondations sur le territoire. La suite de l'étude vise notamment à travailler sur deux secteurs particulièrement identifiés parmi les plus sensibles aux inondations à Ferrières-en-Brie et Pomponne.

En 2021, des études géotechniques, et des relevés de géomètre ont été engagés. Des premiers projets d'aménagement ont été présentés à l'automne pour chaque site.

• Classement des ouvrages

Depuis la publication du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations doivent faire l'objet d'une demande de classement de la part de la collectivité qui dispose de la compétence GEMAPI. Porteuse de cette compétence sur le territoire depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a initié cette démarche. En 2021, **elle a identifié et recensé l'ensemble des ouvrages hydrauliques présents sur le territoire** à travers une étude confiée à un bureau d'études. Cela a permis d'arrêter les ouvrages hydrauliques que l'intercommunalité souhaitait classer en tant que système d'endiguement et aménagements hydrauliques.

• Ouverture du ru du Bicheret à Montévrain

Compte tenu des désordres hydrauliques constatés sur l'aval du ru du Bicheret à Montévrain, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la remise à ciel du cours d'eau sur un linéaire de près de 100 mètres. Cette étude vise à la réouverture du cours d'eau au niveau de son exutoire, la **création d'une zone d'expansion des crues et d'une zone humide associée**, la restauration des habitats rivulaires et milieux associés et la requalification de l'exutoire au niveau de la berge de la Marne par des techniques végétales.

En 2021, le projet a été arrêté et les dossiers réglementaires finalisés débouchant sur l'obtention des autorisations par les services de l'Etat. Une réunion publique en septembre a permis de présenter le projet et l'organisation du chantier aux riverains. Les travaux ont débutés en octobre pour une durée de 4 mois.

• Étude de vulnérabilité aux inondations

Lancée en 2019, l'étude sur la vulnérabilité du territoire aux inondations a permis de dresser **un état des lieux identifiant les zones impactées et les secteurs de fragilité électrique par la montée des eaux.** Au-delà des dommages directs, l'étude a permis de préciser les conséquences en termes de perturbations de la vie du territoire et de ses habitants (notamment l'impact sur l'organisation des services de proximité tels que la collecte des ordures ménagères, les transports en communs, délai de retour à la normale, etc.). Les enjeux en matière de vulnérabilité du territoire face aux inondations se sont dégagés permettant en 2021 de définir un plan d'actions travaillé lors de 5 ateliers thématiques avec les communes, les partenaires, les différents syndicats, les gestionnaires de réseaux et concessionnaires, les bailleurs sociaux...

Ce plan d'actions a pour objectifs de :

- Améliorer la sécurité des personnes et éviter les atteintes physiques,
- Limiter les dégâts pendant la crue et réduire le coût des dommages,
- Faciliter le retour à la normale.

• Quai du Pré long

Dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est gestionnaire de la digue du quai du Pré long à Lagny-sur-Marne. En 2021, pour la sécurité des populations protégées par cet ouvrage, la collectivité a réalisé **l'amélioration du dispositif des batardeaux** par la reprise de la maçonnerie des ouvertures batardeables et l'acquisition de batardeaux en aluminium.



Bassin de rétention d'eau à Collégien



2 BARRAGES
et 1 digue gérés
par la communauté
d'agglomération



2 BASSINS/ÉTANGS
ouverts à la pêche
sur le territoire



34 BASSINS
de rétention d'eau pluviale
gérés par Marne et Gondoire

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère 4 services publics au sein de la compétence eau et assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif (SPANC), la gestion des eaux pluviales urbaines et l'eau potable. Elle est adhérente au Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) en matière de transport, dépollution des eaux usées, élimination des boues produites et gestion de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

COLLECTE DES EAUX USÉES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES DE RUISSELLEMENT

Divers travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ont eu lieu sur le territoire en 2021, notamment à Carnetin (cours des Gros et des Courants), à Pomponne (impasse Blondel, rues des Chênes et Beauséjour), à Thorigny-sur-Marne (rue de Dampmart) ou à Lagny-sur-Marne (impasse des Heurteaux).

De plus, la communauté d'agglomération a lancé en décembre 2020 pour une durée de deux ans une étude pour son prochain Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales (SDAGEP), dont les objectifs sont les suivants : établir un diagnostic du fonctionnement et de l'état des ouvrages d'assainissement du territoire, évaluer les problèmes liés à la gestion des eaux pluviales urbaines, définir les futurs besoins en fonctions de l'évolution du territoire, et modifier si nécessaire des zonages (eaux usées) communaux. Le but étant d'élaborer des futurs programmes pluriannuels d'investissement pour les travaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur les dix prochaines années.

Grâce notamment aux 4000 grilles avaloirs présentes sur le territoire de Marne et Gondoire, les réseaux des eaux pluviales collectent les eaux de ruissellements pour permettre leurs rejets dans le milieu naturel. Selon le lieu, le milieu receveur peut être la Marne, un ru (de la Gondoire, de la Brosse, Sainte-Geneviève...) ou un plan d'eau (étang de la Loy, de la Brosse, etc.).

Les eaux usées et les eaux de pluies sont collectées dans un seul et même réseau, appelé réseau de type unitaire. En raison des risques de pollution du milieu naturel, ces réseaux sont progressivement supprimés au profit des réseaux séparatifs.

Réseau de type séparatif



Réseau de type unitaire



**83 DOSSIERS
DE VERSEMENT
DE SUBVENTION**

Soit un montant de 285 219 €,
au 5 octobre 2021



4 600 000 € TTC
**MONTANT DES
TRAVAUX**
d'assainissement

960 000 € TTC
**MONTANT DES
TRAVAUX**
pour la gestion des eaux
pluviales urbaines

OPÉRATION « ICI COMMENCE LA MARNE »

Le territoire de Marne et Gondoire est régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et étangs consécutives à des déversements de déchets ou de produits chimiques directement dans les avaloirs (grilles) d'eaux pluviales.

C'est pour cette raison que l'intercommunalité a souhaité rappeler à la population que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont directement connectées au milieu naturel récepteur (cours d'eau). La campagne de sensibilisation « Ici commence la Marne », mise en place en 2019 et poursuivie en 2021 a permis de rappeler les bons gestes, à savoir de ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots etc.). Le message « Ici commence la Marne - Ne rien jeter » est ainsi appliqué à l'aide de pochoirs au niveau des avaloirs visibles, sensibles. En 2021, 6 communes ont bénéficié de cette campagne : Montévrain, Bussy-Saint-Georges, Chalifert, Gouvernes, Bussy-Saint-Martin et Ferrières-en-Brie.

**ICI COMMENCE
LA MARNE**
NE RIEN JETER



ARTS & LETTRES

- / Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier
- / Les grands événements ou les festivals
- / La musique en Marne et Gondoire
- / Le réseau des médiathèques
- / La culture s'adapte depuis le début de la crise sanitaire

Depuis sa création, la communauté d'agglomération confère à la culture une place de choix au cœur de son territoire, désireuse d'en faire un véritable outil fédérateur auprès des habitants de Marne et Gondoire.

Ainsi depuis plus de dix ans, elle mène des actions culturelles sur l'ensemble du territoire en faveur de la création contemporaine (*arts visuels et spectacles vivants*) et de la diffusion artistique, avec l'objectif de permettre à tous les publics de profiter d'une offre riche et de qualité. Pour cela, des équipements culturels dédiés gérés par la communauté d'agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire : 13 médiathèques (9 gérées par la communauté d'agglomération et 4 par les communes), 7 sites d'enseignement musical et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

LE PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER, ÂME CULTURELLE DE MARNE ET GONDOIRE

Véritable poumon vert au cœur du territoire, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier allie propositions artistiques et culturelles, patrimoine et espaces paysagers.

Composé de salles d'exposition, d'un centre de ressources documentaires et d'une salle de spectacles, la diversité de ses espaces permet une ouverture culturelle riche et variée, grâce à une programmation artistique diversifiée, destinée à un large public. Les festivals de Marne et Gondoire, inscrits à la fois au cœur du domaine et sillonnant le territoire renforcent l'ambitieuse politique culturelle de la communauté d'agglomération ainsi que les missions d'accès à la culture pour tous qu'elle s'est fixée.

L'ART AU CŒUR DU PARC

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier souligne la volonté de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire d'en faire un lieu dédié à l'art, au service de la valorisation de la création. Toutes les formes y sont représentées, du spectacle vivant aux expositions d'art visuel. Des spectacles et des ateliers sont largement proposés au jeune public tous les mercredis ainsi que certains dimanches, dans le cadre d'une programmation printemps-été et automne-hiver. Le public adulte est quant à lui invité à des rencontres avec des artistes, des conférences autour de l'art, des visites du domaine ou des expositions en cours. Chaque week-end, un large public a la possibilité de participer à un rendez-vous au Parc culturel, allant de la visite d'exposition à des rendez-vous botaniques, d'un atelier jeune public à un concert pour les tout-petits.

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier imagine depuis plusieurs saisons (d'abord en salle des trophées puis au château en 2021) une proposition artistique innovante : les temps d'art. Entre l'atelier de création, le cabinet de curiosité et le laboratoire d'expérimentation, les temps d'art permettent au public (jeune et moins jeune) une expérience artistique innovante. Petits et grands participent à la création d'une œuvre collective à partir d'une proposition d'un artiste plasticien.

Une exposition en partenariat avec le musée Gatien-Bonnet de Lagny-sur-Marne : l'année 2021 est marquée par l'invitation faite au musée Gatien-Bonnet de Lagny-sur-Marne d'une exposition de sa collection. L'exposition *Paysages rêvés, paysages réels*, ouverte sur la saison automne-hiver du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, fait se côtoyer des œuvres du XIX^e siècle, notamment néo-impressionnistes, du XX^e siècle, toutes issues de la collection du musée et des artistes contemporains. Un espace de médiation accueille les enfants et les familles permettant une appropriation des œuvres d'une manière ludique. Cette exposition amorce les prémices du transfert de la collection et de la gestion du musée à la communauté d'agglomération effectif au 1^{er} janvier 2022.



Exposition *Paysages rêvés, paysages réels*

OUVERTURE DU PARC CULTUREL DE RENTILLY 09/2006



RÉHABILITATION DU CHÂTEAU 11/2014

1 360 SPECTATEURS

pour la 6^{ème} édition du festival
AUTOMNE JAZZ

5 JOURS DE FESTIVAL
ET 13 RENCONTRES



PLUS DE 1 000 VISITEURS

SUR LE 1^{ER} MOIS D'OUVERTURE
DE L'EXPOSITION



115 GROUPES

accueillis

L'ÉVEIL ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE

Au-delà de ses missions de diffusion et de promotion des arts vivants et visuels, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mène une mission d'accès à la connaissance, d'éveil, d'initiation et de sensibilisation aux arts et à la culture pour tout type de public : classes, associations, centres de loisirs, foyers d'accueil, centres sociaux et professionnels (*enseignants, bibliothécaires, etc.*). En ce sens, il s'attache à développer l'accueil des groupes par le biais d'une médiation de qualité adaptée à chacun des publics. En 2021, malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire, le travail en direction des groupes scolaires n'a jamais cessé. L'équipe de médiation a multiplié les propositions au sein des écoles modifiant les habitudes de rencontres étant donné la fermeture des lieux de culture sur la première partie de l'année. Dès la réouverture des expositions, les groupes ont pu être de nouveau accueillis et les demandes de visites ont été importantes.

L'ÉTÉ CULTUREL

Entre juillet et septembre 2021, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier s'est inscrit dans le dispositif « Été culturel » décidé par le ministère de la Culture, conçu et mis en œuvre par la DRAC Île-de-France. C'est dans cette dynamique qu'ont été proposés des spectacles ouverts à tous les publics dans le cadre des *Impromptus du Parc* (voir page 60) et des Journées européennes du patrimoine ainsi que des rencontres spécifiques pour les groupes au mois de juillet. Ces rencontres se sont déclinées en 3 spectacles (conte, marionnettes et musique), en 1 visite du domaine, en 1 atelier autour des arts visuels et en 2 rencontres/ateliers de créations collectives en compagnie de deux musiciens. À ces occasions, 11 groupes ont été accueillis, soit 173 personnes (enfants et accompagnateurs).

L'été culturel a également permis un temps de restitution des actions culturelles avec une présentation des parcours culturels, réalisés au printemps avec 7 classes du territoire. Ainsi les enfants et les enseignants des classes engagées dans ces projets comme le public plus large venu pour assister aux *Impromptus du Parc*, ont pu découvrir les travaux et images réalisées sous le regard et la direction de la photographe Marie Quéau lors de ces parcours culturels.

LES PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTURELS

Depuis 2018, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier participe au dispositif *Triple-Mix(te)s*, aux côtés de La Ferme du Buisson de Noisiel et du Centre Photographique d'Île-de-France situé à Pontault-Combault qui coordonne le projet. Ce dispositif destiné aux lycéens les invite à être acteurs et créateurs au sein de divers ateliers encadrés par des artistes ou des professionnels de la culture. En 2020/2021, 4 classes du territoire (lycée professionnel Auguste Perdonnet de Thorigny-sur-Marne) sont impliquées dans ce programme, accompagnées par l'artiste photographe Marie Quéau. Cette dernière a également mené des projets avec des classes élémentaires et des collégiens du territoire dont les productions ont été présentées à l'occasion de l'Été culturel.



LES GRANDS ÉVÉNEMENTS OU LES FESTIVALS

En 2021, la pandémie de coronavirus n'a pas rendu possible le maintien des festivals Frisson baroque en janvier et PrinTemps de paroles en mai. La programmation de Frisson baroque est reportée à l'édition 2022, tandis qu'une partie de la programmation du festival PrinTemps de paroles a été proposée au public à l'occasion des Impromptus du Parc qui se sont tenus en juillet 2021. Le reste de la programmation est reportée à l'édition 2022 du festival.



FESTIVAL AUTOMNE JAZZ

La sixième édition du festival Automne jazz, en Marne et Gondoire a eu lieu du 20 au 24 octobre 2021. Pour cette nouvelle édition, quatre des sept concerts ont été proposés deux fois afin de pouvoir accueillir un nombre conséquent de spectateurs. Des rendez-vous en préambule ou en parallèle du festival ont également été proposés dans les médiathèques du territoire ou au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier aux adultes, aux enfants, aux familles. Le festival a été accueilli avec un grand enthousiasme par le public toujours nombreux et fidèles à ce rendez-vous.

1 360 spectateurs pour la 6^{ème} édition du festival Automne Jazz

5 jours de festival et 13 rendez-vous festival (et 4 rendez-vous autour du festival).



FESTIVAL LES RITOURNELLES

En 2013, un festival entièrement consacré au jeune public voit le jour : **les Ritournelles**, temps fort musique et jeune public, rassemblent à la fois des concerts nomades dans les écoles et des propositions artistiques ouvertes à tous dans les lieux culturels du territoire. En 2021, le festival a dû s'adapter aux conditions d'accueil particulières dans les écoles ; après une période de confinement, les concerts nomades ont pu avoir lieu, dès la réouverture des établissements scolaires, pour le plaisir de tous, enfants, enseignants et artistes. Habituellement joués devant plusieurs classes en même temps, les concerts de cette année ont été donnés classe par classe afin de respecter les protocoles sanitaires alors en vigueur. La programmation s'est elle aussi adaptée à la situation et ont été privilégiés les instruments à cordes et les percussions pour des propositions artistiques en petit format, duo ou trio de musiciens. Si les concerts nomades ont pu être adaptés et maintenus, il n'en a pas été de même pour les propositions tout public, les lieux culturels étant fermés.

Néanmoins, l'édition 2021 des Ritournelles a remporté un franc succès auprès des élèves, ravis de découvrir différentes propositions musicales.

43 concerts devant 974 élèves des écoles de 7 communes du territoire (36 classes en écoles élémentaires et 7 classes en écoles maternelles).



LES IMPROMPTUS DU PARC

À l'instar de l'année 2020, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier a accueilli au mois de juillet **les Impromptus du Parc**. Cette manifestation s'est déroulée sur 15 journées entre le 3 et le 23 juillet. 16 compagnies (ou artistes) de spectacles vivants ont été accueillis pour une quarantaine de rendez-vous. Ces spectacles de tous genres (danse, conte, spectacle de rue, marionnette, musique...) ont rassemblé près de 1350 spectateurs de tous âges, des tout-petits aux plus grands. Ces Impromptus du Parc se sont inscrits dans le dispositif Été culturel, proposé par la Région Île-de-France. Les arts visuels ont également été mis à l'honneur dans le parc grâce aux installations de deux artistes plasticiennes Claude Hassan et Rieko Koga. Les œuvres de ces artistes ont été présentes dans le parc tout l'été et des moments de médiation ont été pris en charge par l'association Rhizome, partenaire du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier pour l'occasion.

1 350 spectateurs pour 40 rendez-vous proposés sur 15 journées du 3 au 23 juillet

LA MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE



Au-delà de sa mission première d'enseignement musical, le conservatoire de Marne et Gondoire offre de véritables lieux de rencontres et d'échanges, avec la volonté de renforcer l'accès à la musique pour l'ensemble des habitants du territoire, y compris ceux ne disposant pas d'école de musique dans leur ville.

Le conservatoire intercommunal offre une approche diversifiée de l'enseignement musical, favorisant ainsi l'accès à l'apprentissage musical pour un plus large public. Il met en place de **nombreux projets pédagogiques impliquant les élèves** mais aussi des actions hors les murs et dans les quartiers politiques de la ville, et mène un travail en lien avec le milieu associatif.

En 2021, la nouvelle organisation administrative mise en place par le conservatoire intercommunal permet une proximité plus grande encore entre les usagers, élèves ou parents d'élèves, et les équipes des sites d'enseignement (horaires étendus d'ouverture de l'administration, échanges possibles et renforcés avec des chargés de scolarité ayant pour mission de conseiller et d'aider les usagers à choisir le parcours pédagogique et artistique le plus adéquat).

APPRENDRE LA MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE

Le fonctionnement du conservatoire intercommunal de musique repose sur un maillage territorial permettant un accès facilité à la pratique musicale. La diversité de ses disciplines et de ses parcours pédagogiques permet au plus grand nombre de bénéficier d'une éducation artistique de qualité.

En 2021, le conservatoire compte plus de **2300 élèves, dont une centaine est inscrite dans des dispositifs tels que les orchestres à l'école, les classes à horaires aménagés « musique » à dominante vocale ou le projet « Crescend'O ».**

Pendant la période de fermeture des lieux d'enseignement en raison des mesures gouvernementales prises afin d'enrayer la pandémie de Covid-19, les professeurs du conservatoire ont pu maintenir une continuité pédagogique par le biais de cours en visioconférence, d'un travail par vidéo et de contenus pédagogiques en ligne.

L'année 2021 a été marquée par l'incendie du site d'enseignement de Bussy-Saint-Georges, bouleversant la fin d'année scolaire des élèves. La solidarité dont ont fait preuve les autres sites du conservatoire ainsi que les villes avoisinantes a été remarquable. Elle s'est notamment exprimée par la mobilisation des communes du territoire pour accueillir les élèves du site de Bussy-Saint-Georges et trouver des lieux de remplacement pour dispenser les cours. La mobilisation des équipes a également été importante (régie, assistantes, professeurs, direction) afin d'assurer aux mieux les cours. Les emplois du temps des enseignants ont dû être aménagés pour répondre au mieux aux contraintes de lieux et aux besoins des élèves. Élèves et parents d'élèves ont fait preuve d'une grande adaptabilité face à cette nouvelle organisation ; tous ont été réactifs pour permettre la poursuite des enseignements.



7 SITES
d'enseignement



138
PROPOSITIONS
PÉDAGOGIQUES
pour une tranche
d'âge de 0 à 77 ans



130
MUSICIENS
ENSEIGNANTS
& INTERVENANTS



LE PROJET "CRESCEND'O"

Le projet « Crescend'O » s'inscrit dans la continuité du projet « Démon » dont il reprend les valeurs et modalités pédagogiques. Ce projet est destiné aux jeunes habitants ayant un accès limité à l'apprentissage de la musique et désireux de s'initier à la pratique instrumentale en orchestre. Lancé en 2019, pour 3 ans, cet orchestre fédère 50 enfants en partenariat avec 4 communes du territoire (Montévrain, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne). Après une brillante première représentation publique de l'orchestre Crescend'O à l'occasion des vœux du Président en janvier 2020, un deuxième concert a eu lieu en juin 2021. Aboutissement concret d'une année chaotique pour l'ensemble de ces jeunes musiciens, ce concert mêlant musiques classique, traditionnelle et danse, a rencontré un vif succès et témoigne de l'implication et de la motivation sans faille des enfants.

MUSIQUE ET HANDICAP

Outre un accueil sur-mesure au conservatoire, en partenariat avec des structures d'accueil spécialisées, des actions sont menées auprès des publics en situation de handicap sous la forme de concerts nomades ou d'interventions pédagogiques ponctuelles et adaptées.

Une personne référente auprès des équipes pédagogiques du conservatoire sensibilise les enseignants aux différents types de handicap qu'ils sont amenés à rencontrer afin de leur permettre d'adapter leur pédagogie pour répondre au mieux aux besoins des élèves en situation de handicap.



40
ÉCOLES
dans le dispositif de
découverte musicale



6 272
ÉLÈVES



16
COMMUNES



250
CLASSES

LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

L'école est un lieu privilégié pour découvrir et pratiquer la musique et la communauté d'agglomération s'engage dans ces apprentissages grâce à divers dispositifs dans les écoles primaires (élémentaires et maternelles) et les collèges du territoire. Un travail en partenariat avec l'Éducation Nationale permet la mise en place de ces interventions en milieu scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, ce sont **15 musiciens intervenants (dumistes) qui ont dispensé des ateliers musicaux dans 40 établissements scolaires : 6 groupes scolaires regroupant des classes maternelles et élémentaires, 24 écoles élémentaires et 10 écoles maternelles du territoire, soit 6 272 élèves**. Les ateliers sont organisés sur des thématiques concertées avec les écoles et sont axés sur l'écoute, l'invention, la pratique et la découverte musicale. Les projets pédagogiques sont établis et construits en concertation par l'équipe enseignante et le musicien intervenant.

Depuis la rentrée de septembre 2021, ce dispositif de découverte musicale concerne 16 communes du territoire. Il est complété par des actions culturelles plus larges : **concerts à l'école, spectacles musicaux, visites des sites du conservatoire intercommunal, rencontres avec des musiciens professionnels**.

En 2021, ces actions ont dû être réduites du fait des contraintes sanitaires.

Concernant les élèves des collèges du territoire, un collège bénéficie d'une classe orchestre, de la 5^{ème} à la 3^{ème}, prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, tandis qu'un deuxième collège propose une classe à horaires aménagés musique, à dominante vocale, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Des ateliers « percussions urbaines » sont également dispensés dans un troisième collège du territoire. Des actions culturelles ponctuelles (atelier, conférence...) sont développées au sein des classes de lycée du territoire par des musiciens du conservatoire. Un atelier chorale musique actuelle est pris en charge par un intervenant du conservatoire dans un lycée de Marne et Gondoire.



LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Depuis le 1^{er} février 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements. En 2021, ce réseau de lecture publique compte 13 médiathèques dont 9 bénéficient de services étendus (*programmation d'actions culturelles, navette...*) et sont directement gérées par la communauté d'agglomération. Le réseau accueille les usagers 7 jours sur 7.

Une carte unique de prêts, commune aux 13 établissements, permet à chacun des usagers, quel que soit son lieu d'inscription sur le territoire, l'emprunt de documents sur l'ensemble du réseau ; elle offre un accès gratuit à plus de 227 000 documents (livres, liseuses, CD et DVD) ainsi qu'un accès gratuit à de nombreuses ressources numériques (presse en ligne, autoformations ou bandes dessinées).

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire dispose d'une offre riche et variée de ressources numériques accessibles aux usagers inscrits dans l'une des 13 médiathèques de Marne et Gondoire.

Considérées comme des lieux essentiels, à l'instar des librairies, les médiathèques et bibliothèques de Marne et Gondoire ont pu maintenir leur ouverture et l'accueil des usagers malgré les différentes contraintes liées à la situation sanitaire (confinements successifs, couvre-feux et limitations de déplacement).

Si les animations culturelles ont été fortement empêchées une grande partie de l'année, les mois de septembre à décembre ont été des mois denses et riches en actions culturelles. Les mois d'octobre et de novembre ont permis de développer deux thématiques, l'imaginaire et le polar, en proposant de nombreuses animations (rencontres, lectures, conférences, projections etc...) au public du territoire.



227 000
DOCUMENTS

(livres, CD, DVD, revues, liseuses)



28 000
PRÊTS EN MOYENNE
par mois

Plus de **14 000**
documents réservés



8 200
ABONNÉS
ACTIFS

POURSUITE DU PROJET AUTOUR DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE AU CŒUR DU QUARTIER « POLITIQUE DE LA VILLE » D'ORLY PARC :

En 2018, le réseau des médiathèques initiait un projet autour de la littérature jeunesse pour une durée de 3 ans. Face au succès et à l'engouement qu'il a suscité, le projet s'est poursuivi en 2021, remplissant ainsi parfaitement son objectif de réduire **les inégalités entre les territoires notamment en permettant l'émancipation des citoyens par l'éducation et la culture.**

Mené en collaboration avec la Maison des Services au Public et le centre socio-culturel Mix'City, ce projet vise à promouvoir la littérature auprès des enfants et de leurs parents, ou accompagnants, résidents du quartier Orly Parc à Lagny-sur-Marne.

L'objectif est de sensibiliser à la lecture et à la littérature jeunesse et de participer à la réussite éducative et au soutien à la parentalité.

De multiples actions ont été menées, en ce sens, par les bibliothécaires et ont permis d'installer de façon durable le livre auprès des publics les plus éloignés de la littérature :

- Des ateliers de création autour de l'égalité et de la lutte contre les discriminations,
- Des séances de sensibilisation à la lecture grâce aux contes et aux comptines, mais aussi par le biais de séances d'éveil musical ou autour de tapis narratif,
- Le développement du fonds jeunesse et parentalité dans le centre socio-culturel Mix'City.

« DES LIVRES À SOI », UN PROJET CONTRE L'ILLÉTRISME

Prévu en 2020 et ajourné en raison de l'épidémie de coronavirus, le programme de médiation visant à lutter contre l'illettrisme « Des livres à soi » a pu prendre son essor en septembre 2021 et se poursuivra jusqu'en juin 2022. Soutenu par le Centre de Promotion du Livre Jeunesse en Seine-Saint-Denis (CPLJ 93) et encouragé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) d'Île-de-France, ce dispositif confère au livre une place centrale pour l'accès à la culture, favorisant les relations parents-enfants et l'inclusion sociale. L'originalité de ce projet réside dans le fait que, pour prévenir l'illettrisme des enfants, c'est aux parents que l'on s'adresse. Le cœur du programme réside dans la « formation » des parents à la littérature jeunesse au sein de structures sociales de proximité (le centre socioculturel Mix'City et le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la maison des solidarités, à Lagny-sur-Marne). Axée sur une série d'ateliers menés par des acteurs de terrain autour des différentes formes d'albums, la formation permet aux parents de se familiariser et de s'approprier les livres pour la jeunesse afin, ensuite, d'en partager pleinement la lecture avec leurs enfants.

Cette action vient renforcer la place du livre dans les structures sociales de proximité en y permettant un espace de lecture et la création d'un fonds jeunesse et parentalité.

LE CONCOURS DE NOUVELLES

Initiée en 2020, la deuxième édition du concours de nouvelles du réseau des médiathèques de Marne et Gondoire a remporté un vif succès puisque ce ne sont pas moins de 52 textes (24 pour la catégorie « adultes » et 28 pour la catégorie « jeunesse ») que le jury a dû départager. Au printemps 2021, ont été récompensées six nouvelles sur le thème de l'enfance : *Enfance au jardin* de Christiane Hasler et *Sous ton lit* d'Elena Wong (1^{er} et 2nd prix de la catégorie « adultes »), *L'autre monde* de Léo Bourdoncle et *À tout jamais dans mon cœur* de Jessy Mercier (1^{er} et 2nd prix de la catégorie « collégiens/lycéens ») et *Les nouveaux amis* de Thomas de Manuela Ihnat et *Une vie monstrueuse* de Niels Felix (1^{er} et 2nd prix de la catégorie « élèves de primaire »). Les nouvelles primées sont disponibles en version lue grâce à la web-série « Topissime », spéciale *Lauréats du concours de nouvelles*, disponible sur la chaîne Youtube de la communauté d'agglomération. La troisième édition du concours de nouvelles du réseau des médiathèques de Marne et Gondoire sera lancée en 2022.



1 600
AUTOFORMATIONS
en ligne sur le portail
des médiathèques sur
Toutapprendre

1 500
REVUES EN LIGNE
disponibles sur le portail
des médiathèques
sur **cafeyn**



LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

L'année 2021 est marquée par l'amorce d'une réflexion et de l'élaboration d'une politique documentaire au sein du réseau des médiathèques en Marne et Gondoire.

La politique documentaire vise principalement à contrôler le développement des collections. Projet ambitieux dont l'ampleur va nécessiter plusieurs années de travail, son objectif est de proposer, d'organiser et de répartir l'offre documentaire à l'échelle du réseau ; la politique documentaire recouvre les politiques d'acquisition (veille, sélection et acquisition), de conservation (incluant le dés-

herbage) et d'accès. En 2021, la constitution de groupes de travail a permis de poser un premier diagnostic sur les collections du réseau et d'analyser le public.

Cette nouvelle étape contribue au renforcement et à la qualification du réseau des médiathèques ; elle vise à améliorer l'offre aux habitants de Marne et Gondoire en répondant plus finement à leurs attentes, et ce grâce à des collections plus étendues et mieux réparties sur le territoire.

LA CULTURE S'ADAPTE DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE

Si en 2020, la culture en Marne et Gondoire a su s'adapter à la crise sanitaire, des propositions en ce sens se sont poursuivies en 2021 par la mise en place de nouveaux outils ou ajustements divers. Cette année encore, les lieux culturels (médiathèques, conservatoire et Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier) ont fait preuve de réactivité et d'adaptabilité pour satisfaire au mieux le public et lui permettre de conserver un accès à l'art et la culture.

Ainsi, les médiathèques et bibliothèques du territoire ont pu rester ouvertes sur la totalité de l'année. Pendant les semaines où le couvre-feu a été effectif, elles ont modifié leurs horaires en maintenant une amplitude d'ouverture conséquente pour permettre aux usagers de s'y rendre malgré tout.

Maintenir un lien avec les usagers :

Alors que les actions culturelles ont dû être mises en suspens sur les premiers mois de l'année, elles ont repris en s'intensifiant durant le dernier trimestre 2021. Grâce à de multiples propositions autour notamment de deux thématiques (mois de l'imaginaire en octobre et mois du polar en novembre), le public a pu renouer avec les rendez-vous culturels dans les médiathèques du territoire.

Les usagers du réseau de Lecture publique ont également pu profiter des nombreuses ressources disponibles sur le portail des médiathèques ; presse en ligne, bandes dessinées, formations en ligne ou bien encore accès à la plateforme de la médiathèque départementale de Seine-et-Marne (Médialib77).

À l'instar de 2020, bibliothécaires, professeurs du conservatoire ou bien encore médiateurs du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier ont poursuivi leurs propositions de courtes vidéos, diffusées via le site internet de la communauté d'agglomération, sa page Facebook ainsi que sur sa chaîne Youtube. Ces web-séries se sont enrichies cette année des « **Topissime, les coups de cœur des bibliothécaires** » mettant à l'honneur les livres, cd ou dvd préférés des bibliothécaires. Parmi ces « **Topissime** » ont également été proposés des lectures d'extraits de textes choisis par le groupe de participants aux *Lectures partagées*, animation incontournable de la médiathèque de Collégien depuis plusieurs saisons qui a pu être maintenue grâce à des rendez-vous en visio. Cette série a également permis de présenter les textes lauréats du concours de nouvelles initié en 2020.

Mise en place du contrôle du pass sanitaire :

Conformément aux directives gouvernementales, le contrôle du pass sanitaire s'est mis en place dans un premier temps dans les médiathèques de Marne et Gondoire puis au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier depuis la reprise de ses rendez-vous en septembre. Les équipes ont été habilitées pour permettre ce contrôle des adultes et des jeunes de plus de 12 ans et se sont organisées pour l'intégrer dans les procédures d'accueil du public.



+ 3 500
CONNEXIONS
sur la presse en ligne
avec **Cafeyn**

+ 6 500
CONNEXIONS
pour les cours en ligne
sur **Toutapprendre**



+ 56%
de nombre de
réservations via le portail
des médiathèques



SÉCURITÉ, PRÉVENTION & SANTÉ

/ Le contrat de ville

/ Les actions de prévention et de médiation

/ Le conseil intercommunal de sécurité & de prévention de la délinquance

/ Action pour l'offre de soin et la prévention santé

Avec sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Marne et Gondoire s'engage à assurer la sécurité de ses habitants via la mise en place de plusieurs actions : prévention de la délinquance des jeunes, lutte contre les violences faites aux femmes, renforcement de la tranquillité publique, ainsi que le déploiement d'une police intercommunale.

Marne et Gondoire agit également sur les déterminants de la santé que ce soit dans les domaines de l'habitat, de la protection de l'environnement et des liaisons douces ou encore des équipements sportifs et culturels. Pour compléter cette action, la communauté d'agglomération s'investit désormais dans les domaines de l'information, de la prévention et du dépistage au travers de nombreuses actions telles que des check-up santé seniors, des après-midi d'information avec l'Assurance maladie Seine-et-Marne ou des journées de dépistages IST, cancer du sein, diabète.

LE CONTRAT DE VILLE

“Il existe dans nos villes des lieux où la précarité se fait sentir plus qu’ailleurs. Des opérations d’ampleur, comme la rénovation de l’habitat et des espaces publics, mais aussi des petites actions, des petits gestes peuvent agir comme des révélateurs, ouvrir des perspectives. C’est tout l’intérêt de mener une politique de la ville.”

Jean-Paul MICHEL, Président de Marne et Gondoire.

COHÉSION URBAINE ET SOCIALE

L’accompagnement vers l’emploi et la formation des jeunes, l’ouverture culturelle des habitants, la cohésion sociale et l’ouverture du quartier vers l’extérieur pour lutter contre l’image négative du quartier sont les grands axes de la politique de la ville, au-delà de ceux définis par l’État. Seul le **quartier d’Orly Parc est qualifié de quartier prioritaire (QPV)** au sein de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire et est donc concerné par le **contrat de ville** de l’agglomération.

La dernière réforme de la géographie prioritaire a permis la reconnaissance des difficultés rencontrées par les habitants du quartier Orly Parc et la mise en place d’une politique partagée à destination de ses habitants.

Un travail important est également mené dans les quartiers dits “en veille” de l’agglomération afin de favoriser le travail de **prévention et d’accompagnement des publics les plus fragiles**.

Signé le 30 juin 2015 pour une durée de 6 ans et prorogé jusqu’au 31 décembre 2022 par la loi de finances pour 2019, le **contrat de ville** de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc a permis de définir, après diagnostic partagé, les orientations du **projet de cohésion urbaine et sociale** intégrant les enjeux en matière de cadre de vie et de développement économique.

LES PROJETS SOUTENUS

En 2021, les projets soutenus ont également permis d’agir sur l’**ouverture à la culture** et de développer les actions de soutien à la parentalité, d’accompagnement des jeunes vers l’emploi et la formation et **la lutte contre les violences faites aux femmes**. Une attention particulière a également été donnée à la mise en place d’actions autour de la citoyenneté et des valeurs de la République et en direction des femmes du quartier.

Cette année, **21 actions** ont été déposées et soutenues par les services municipaux, intercommunaux et les associations. Une **subvention de 48 100 €** a été attribuée par le commissariat général à l’Égalité des territoires (CGET) à cette programmation annuelle.

• **Le Campus Parentalité** : cette plateforme numérique est proposée gratuitement à toutes les familles du territoire et permet d’accéder à des outils d’accompagnement à la scolarité et à la parentalité.



21 PROJETS
soutenus dans le cadre
du contrat de ville
en 2021



134 500 €
financés pour
la mise en place
du contrat de ville
en 2021
(dont 90 100€ de
subventions touchées au
titre de l’appel à projet
Politique de la Ville)



Formation de
116
ÉLÈVES-MÉDIATEURS
dans 6 écoles
du territoire



LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La communauté d’agglomération porte un **intérêt majeur au bon développement de l’enfant**. Pour cela, elle propose sur l’ensemble de son territoire, des actions de prévention sur les thématiques suivantes :

- Les discriminations
- Le harcèlement et le cyber harcèlement
- La citoyenneté et les valeurs de la République
- La gestion des conflits et le bon climat scolaire
- Les différentes addictions
- Les rixes et phénomène de bandes

Ces actions de prévention sont menées dans les **établissements scolaires du primaire et secondaire, dans les centres de loisirs et les structures jeunesse des communes ainsi que les établissements spécialisés**.

LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

Expérimentée en 2017 dans le **quartier prioritaire Orly Parc**, cette action a pu être développée sur le territoire de Marne et Gondoire grâce à un partenariat efficace avec l’Éducation Nationale.

L’objectif de cette action est de **former des élèves-médiateurs** qui interviennent auprès de leurs camarades pour traiter les conflits et problèmes de petite violence. Les élèves médiateurs interviennent selon des règles précises et dans un cadre sécurisé. Cette action a démontré qu’elle contribue, avec le soutien des adultes, à l’amélioration du climat scolaire.

En 2021, cette action a permis de former 116 élèves-médiateurs dans six écoles du territoire.

SÉCURITÉ

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Coordinateur local des axes de travail définis au niveau national, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) réunit notamment les maires, la Procureure de la République, le Sous-Préfet, les forces de l'ordre et de secours, l'Éducation Nationale, les bailleurs sociaux et les services de prévention spécialisés.

Le CISPD de Marne et Gondoire a été **réactivé formellement** à la suite de la nouvelle mandature (2020-2026). L'intercommunalité a décidé de redonner tout son rôle à cet outil qui définit les priorités et **coordonne les actions de tous les intervenants sur le territoire**. Une priorité qui suppose une organisation, des dispositifs et un suivi pour **s'adapter à la hausse multiforme de la délinquance**.

Conformément à la stratégie territoriale établie, les **groupes thématiques d'élus et les sous-groupes techniques** se sont réunis régulièrement. Afin de faciliter les échanges entre les différentes collectivités et institutions, une adresse mail dédiée a été mis en place. Deux réunions du conseil restreint du CISPD se sont tenues. Une avec le nouveau Directeur Départemental de la Sécurité Publique pour faire le point sur la réforme des commissariats et une avec la Procureure pour faire le point sur les modalités d'échanges avec le Parquet.

CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE (CSI)

La communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été sollicitée pour signer un contrat de sécurité intégrée. Il s'agit d'un accord mutuel entre l'État et l'intercommunalité sur les moyens mis en œuvre jusqu'en 2026 pour répondre aux problématiques de prévention, de sécurité et de tranquillité publiques. Grâce à ce contrat, de nouveaux moyens seront déployés par l'État sur le territoire de Marne et Gondoire. De son côté, l'intercommunalité coordonnera et déploiera des moyens humains et techniques.

CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL (CSUI)

Un opérateur a été recruté au sein du centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) afin de visionner les caméras qui y sont raccordées et notamment celles de la ville de Lagny-sur-Marne et du pôle gare qui représentent plus d'une quarantaine de caméras. En lien constant avec les polices municipales et la brigade intercommunale, l'opérateur signale tout comportement inadapté ou situation dangereuse.

BRIGADE ÉQUESTRE

Une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la brigade équestre et Marne et Gondoire. Un état mensuel permet d'avoir une vision sur les actions de la brigade équestre. Plus de 500 contraventions ont été dressées et plus de 100 faits délictuels ont été constatés. Par ailleurs, la brigade équestre a assuré une présence lors des manifestations des collectivités territoriales qui en faisaient la demande.



12

professionnels de santé exercent à la maison de santé pluriprofessionnelle



59 327
VACCINATIONS
réalisées au centre
du Totem



130
PRISES DE SANG
lors des 2 journées
de dépistages VIH,
hépatites, syphilis

ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN ET LA PRÉVENTION SANTÉ

Afin de lutter contre le non-remplacement des médecins partant en retraite, Marne et Gondoire agit pour favoriser les installations et promouvoir son attractivité auprès des jeunes médecins face à la concurrence des métropoles régionales. Pour guider son action, la communauté d'agglomération se fonde notamment sur le projet régional de santé 2018 - 2022, qui promeut "l'émergence d'écosystèmes s'appuyant sur l'approche globale de la santé : prévention, promotion de la santé, soins, et sur une coopération entre les acteurs locaux." Une approche rendue indispensable par la crise de la Covid-19.

L'OFFRE DE SOIN

La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, édifiée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Le bâtiment de 770 m² est loué aux professionnels de santé réunis en SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires). L'équipe comprend trois médecins généralistes, deux infirmières, une sage-femme, deux orthophonistes, une psychiatre, un kinésithérapeute, une diététicienne et un pédicure-podologue. Des locaux sont encore disponibles pour trois nouveaux médecins et des kinésithérapeutes.

D'autres cabinets regroupés vont ouvrir afin de compléter l'offre de soin sur le territoire, notamment à Dampmart où la communauté d'agglomération restaure 650 m² d'anciens locaux industriels pour ouvrir un pôle qui rassemblera une douzaine de professionnels de santé comprenant médecins, infirmière et kinésithérapeutes, projet porté par la commune. Les travaux sont en cours, la livraison de l'établissement est prévue pour 2022.

LE CENTRE DE VACCINATION

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a soutenu la ville de Lagny-sur-Marne pour l'ouverture d'un centre de vaccination à la salle polyvalente du Totem. Les professionnels de santé réunis au sein de l'association Liens santé 77 l'ont organisé et s'y sont relayés pour y assurer les vaccinations. 59 327 vaccinations ont été réalisées au centre du 8 janvier au 22 octobre. Des journées de vaccination ont également été organisées dans les autres communes et vers les publics ne pouvant se déplacer (maisons de retraite entre autres).

LES ACTIONS DE SANTÉ

En partenariat avec le Grand hôpital de l'est francilien, la communauté d'agglomération a organisé des dépistages VIH, hépatites, syphilis devant les gares de Bussy-Saint-Georges et Lagny-Thorigny le 15 juin et le 1^{er} juillet. 130 prises de sang ont été réalisées. L'association Aides réalisait aussi des TROD (teste rapides).

Les 12 octobre, 9 novembre et 2 décembre, l'intercommunalité a également organisé 3 visio-conférences sur les violences faites aux femmes afin de donner des clés pour repérer, alerter et orienter les victimes. 75 professionnels du champ social et 40 professionnels de santé y ont participé. Ces conférences étaient menées par le docteur Bernard Marc, chef de l'unité médico-judiciaire du Grand hôpital de l'est francilien.



HABITAT

/ Penser la politique de peuplement

/ La politique intercommunale

La communauté d'agglomération s'engage pour une cohésion urbaine et sociale sur le territoire, et construit sa politique de peuplement autour d'un équilibre démographique intercommunal.

La Conférence Intercommunale du Logement permet de mener une politique efficace en matière d'attribution de logements sociaux, prenant en compte dans tout nouveau projet les orientations pour la mixité sociale et les aspects liés à la tranquillité publique.

Le Programme Local de l'Habitat permet quant à lui de répondre au mieux au besoin des habitants en matière d'accessibilité aux logements.

PENSER LA POLITIQUE DE PEUPLEMENT POUR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Il fixe l'ensemble des interventions à mener et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre : la création de nouveaux logements, l'amélioration des logements existants, la réponse aux besoins spécifiques en logement ou en hébergement des personnes défavorisées, âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, la politique foncière, etc.

Le Programme Local de l'Habitat a été approuvé par le Conseil Communautaire le 7 décembre 2020.

LE PERMIS DE LOUER

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif "Permis de louer".

En effet, le territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.

Depuis le 1^{er} juin 2019, il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans plusieurs périmètres des communes de Lagny-sur-Marne, Collégien, Montévrain, Ferrières-en-Brie, Dampart, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Jablines et Chalifert, Lesches, Bussy-Saint-Georges et Pomponne de disposer d'un **permis de louer** lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

Au total, 297 demandes de permis de louer ont été traitées entre le 1^{er} janvier et le 15 octobre 2021.

Pour rappel : la mise en location sans autorisation est passible d'une amende de 5 000 €.



LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Créée en 2015, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Les différents groupes de travail qui se sont déroulés courant 2017 et 2018 ont abouti à la **signature de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)** le 5 avril 2018 et à la validation du Plan Partenarial de Gestion de la demande par délibération du conseil communautaire.

Ces documents définissent, pour une durée de **six ans**, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements en matière d'attribution et en matière de mixité sociale.

Afin de suivre les actions retenues et validées par l'ensemble des partenaires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé un marché courant 2019 afin de se faire accompagner dans cette mission par un **bureau d'étude**.

Le **groupement de Cabinet HTC/EOHS** a été retenu en juin 2019 pour une durée de 6 ans (2019-2025).

Un bilan à mi-parcours a eu lieu en 2021.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend 4 missions :

- **Dresser un état des lieux** des pratiques des réservataires du parc social (*sous forme d'un observatoire*)
- Constituer un appui à la **mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de la Convention Intercommunale d'Attribution** : établir un bilan annuel et intermédiaire des actions de la CIA et du PPGD (*bilans annuels et bilan mi-parcours*)
- **Accompagner à la mise en œuvre** : animation des instances de coordination, mise en œuvre des actions définies, travail de communication sur le site internet et mise en place de la plaquette à destination des acteurs accueillant du public
- **Animer la commission de coordination des attributions**

ACCOMPAGNEMENT PATRIMOINE PRIVÉ

Le Programme Local de l'Habitat actuel prévoit parmi ces actions d'améliorer le parc ancien et dégradé.

L'objectif est de mener des missions de communication/information, d'accompagnement à la recherche de subventions et de coordination avec les acteurs de la copropriété afin de lutter contre l'habitat indigne, en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Dans le cadre du pouvoir de police du Président (lois ALUR et ELAN), la communauté d'agglomération a mené plusieurs procédures visant à endiguer les dégradations du parc bâti privé, notamment par la mise en œuvre de procédures de péril :

- Collégien : 1 péril "ordinaire"
- Dampart : 1 péril "imminent" et 1 péril "ordinaire"
- Ferrières-en-Brie : 1 péril "ordinaire"
- Lagny-sur-Marne : 3 périls "imminents"
- Montévrain : 1 péril "imminent"
- Pontcarré : 1 péril "imminent"



79 868 546 €
de garanties d'emprunts



297 DEMANDES
de permis de louer



813 000 €
de subventions



6 OPÉRATIONS
290 logements livrés
en 2021 dont 66 réservés
à l'intercommunalité

LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut, sous certaines conditions, garantir des emprunts contractés par les bailleurs sociaux et octroyer des participations financières pour la réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire.

LA GARANTIE D'EMPRUNT

- Après une association préalable des services, les demandes de garanties d'emprunt sont instruites par le service Habitat.
- Si le projet est recevable, la demande fait l'objet d'un accord de principe du Président avec l'appui du bureau communautaire.
- Une fois le contrat de prêt émis, l'octroi de la garantie d'emprunt doit faire l'objet d'une décision du bureau communautaire et d'une convention entre le bailleur et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Marne et Gondoire devient **réservataire d'un contingent de logements**, représentant 20% des logements de l'opération.

Bussy-Saint-Georges : Garantie d'emprunt de 48 346 677 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 314 logements sociaux dont 83 logements réservés à la communauté d'agglomération.

Dampmart : Garantie d'emprunt de 1 437 814 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 12 logements sociaux dont 2 logements réservés à la communauté d'agglomération.

Ferrières-en-Brie : Garantie d'emprunt de 25 454 411 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 215 logements sociaux dont 94 logements étudiants. La communauté d'agglomération est réservataire de 19 logements sociaux et de 12 logements étudiants.

Conches sur Gondoire : Garantie d'emprunt de 2 809 568 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 23 logements sociaux dont 4 logements réservés à la communauté d'agglomération.

Lagny-sur-Marne : Garantie d'emprunt de 1 820 076 € auprès des bailleurs pour la réalisation de 29 BRS (logement bail réel solidaire).

Le BRS est un nouveau dispositif qui permet d'accéder à la propriété pour les ménages modestes : ces derniers peuvent accéder à la propriété en zone tendue à un prix plus abordable. Pour cela, ces ménages achètent leur logement et louent le terrain à un organisme foncier solidaire (OFS) sur lequel la résidence est construite. C'est donc une dissociation entre le bâti détenu par le ménage et le foncier, propriété de l'OFS.



LES SUBVENTIONS

- Les dossiers de subventions sont également présentés au bureau communautaire qui émet un avis. En cas d'avis favorable, le Président peut prendre la décision d'octroi de subventions correspondant. Cette participation peut aller de 2000 € à 5000 € par logement social PLAI ou PLUS (*pas de financement pour les PLS*).

Bussy-Saint-Georges : octroi d'une participation financière de 211 500 € au bailleur Valophis pour la réalisation de 62 logements sociaux dont 5 réservés à la communauté d'agglomération.

Ferrières-en-Brie : octroi d'une participation financière de 516 000 € au bailleur Batigère en Île-de-France pour la réalisation de 154 logements sociaux dont 31 réservés à la communauté d'agglomération.

Conches sur Gondoire : octroi d'une participation financière de 85 500 € au bailleur Trois Moulins Habitat pour la réalisation de 23 logements sociaux dont 4 réservés à la communauté d'agglomération.

LIVRAISONS DE PROJETS

Villogia : ZAC du Sycomore à Bussy-Saint-Georges 33 logements dont 7 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Les Foyers de Seine-et-Marne : rue du Marechal Galliéni à Thorigny-sur-Marne 69 logements dont 20 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Valophis : Opération rue Grande 20 logements dont 6 pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Valophis : rue Michel Chartier à Collégien 14 logements dont 4 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

3F Seine et Marne :

- Projet Intergénérationnel, rue de Torcy : 82 logements dont 16 pour le contingent de la communauté d'agglomération.
- Chemin des Pierris à Saint-Thibault-des-Vignes : 17 logements dont 3 pour le contingent de la communauté d'agglomération.
- Rue de Torcy à Saint-Thibault-des-Vignes : 75 logements dont 15 pour le contingent de la communauté d'agglomération



MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr

f i n t e Marne et Gondoire Agglo

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.
Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo

© Getty Images, iStock, Shutter Stock, Thomas Umiastowski, Félix Dumas, Ville de Bussy Saint georges, OTMG, Frédéric Boutleux, Catherine Allary, SILEKS, Carole Campanella, Virginie Bouyer, Stéphanie Marcoux, Magali Bochow, Laurent Paillier, Eric Morency, Nicolas Maquillet.